

Les migrations internes en France de 1990 à 1999 : l'appel de l'Ouest

Brigitte Baccaïni *

Près d'un Français sur deux a changé de logement entre le recensement de 1990 et celui de 1999. Environ un sur trois de ces mouvements s'est accompagné d'un changement de département, et plus d'un sur cinq, d'un changement de région. Cependant, la baisse de la mobilité se poursuit, et elle est plus marquée sur de courtes distances (mobilité intra-départementale). Les migrations interdépartementales, et surtout interrégionales, sont plus intenses vers 30 ans (âge au recensement de 1999) qu'aux autres âges : elles coïncident avec l'entrée des jeunes dans la vie active. Le départ plus tardif qu'auparavant du domicile des parents tend à retarder la mobilité des moins de 40 ans.

Depuis le recensement de 1975, des soldes migratoires de plus en plus excédentaires attestent d'une attirance croissante de la population pour les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest (régions atlantiques). Un regain d'attraction pour les régions rurales, en négatif de l'aggravation du déficit des régions urbaines, est un trait caractéristique des années 90. Le brassage des populations entre les régions s'est réduit, sauf dans l'Ouest et le Sud-Ouest.

Les migrations de jeunes adultes jouent un rôle clé dans la redistribution de la population entre les régions. Elles expliquent notamment l'excédent (ou le déficit) de jeunes enfants recensés par rapport aux naissances enregistrées dans chaque région au cours de la période intercensitaire. Compte tenu d'une importante rotation (de nouveaux arrivants prenant la place des partants), seuls 15 % des mouvements interrégionaux induisent une redistribution spatiale réelle de la population.

Très contrastée au sein d'une même région, la participation des départements aux échanges interrégionaux est en général favorisée par la présence, sur leur territoire, d'une métropole. Celle-ci joue souvent le rôle de relais (entre les échanges internes et externes à la région), sauf dans des régions très urbanisées, où la périurbanisation favorise les départements immédiatement voisins. Proximité et complémentarité géographique, et redistribution de la population de l'Ile-de-France se conjuguent pour dessiner les grands axes du système migratoire français.

* Brigitte Baccaïni est chargée de recherche à l'Ined, mise à la disposition de l'Insee, Direction régionale Rhône-Alpes.
Les noms et dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.

Près de 28 millions de personnes, résidant en France métropolitaine en 1990 et en 1999, ont changé de logement entre ces deux dates, soit près d'un habitant sur deux, 18 359 000 personnes ont aussi changé de commune, 8 702 000 de département et 5 488 000 de région. La mobilité de très courte distance, intracommunale, a été le fait de 9 400 000 personnes, soit un tiers de celles qui ont changé de logement.

Exprimés en taux instantanés, proches des taux annuels (cf. encadré 1), les changements de logement concernent chaque année 8 personnes sur 100, les changements de commune 5,3 sur 100, les changements de département 2,5 personnes sur 100, et les changements de région 1,6 personnes sur 100. Ces indices donnent la mesure de l'importance quantitative des migrations internes.

Les mouvements interrégionaux et interdépartementaux permettent de brosser à grands traits la redistribution de la population sur le territoire qui résulte de ces déplacements de population. On a privilégié ici ces deux classes de migration. À quel âge bouge-t-on le plus ? Quelle région, quel département quitte-t-on, et vers quelle destination ? Quels facteurs (individuels ou géographiques) peut-on avancer à titre d'explication de la géographie des migrations de population ? Ces mécanismes ont-ils varié au cours des vingt ou trente dernières années ? Cet article apporte quelques éléments

de réponse aux questions les plus simples soulevées par ce phénomène d'une rare complexité.

La baisse de la mobilité se poursuit et concerne surtout les migrations de proximité

Après avoir augmenté rapidement de 1954 à 1975, la mobilité résidentielle ne cesse depuis de baisser (cf. tableau 1). Les rythmes de baisse ou de hausse varient toutefois selon la nature de la mobilité, et donc selon la distance parcourue.

Entre 1975 et 1982, la baisse de la mobilité concernait principalement les changements de département et de région, et nettement moins fortement les changements de logement et de commune. Il s'agissait donc en premier lieu d'une réduction de la mobilité de longue distance, généralement liée à des événements professionnels ou aux études (Baccaïni, 1991).

Depuis 1982, au contraire, la baisse de la mobilité touche en premier lieu les changements de logement ou de commune. Les migrations de moyenne ou longue portée, entraînant un changement de département ou de région, voient aussi leur intensité diminuer mais nettement moins rapidement.

Ainsi, entre les périodes 1982-1990 et 1990-1999, le taux annuel de changement de logement a

Encadré 1

DÉFINITION DES MIGRATIONS À PARTIR DU RECENSEMENT

La question posée lors des recensements, sur le lieu de résidence au 1^{er} janvier de l'année du précédent recensement, permet de comptabiliser des migrants, c'est-à-dire des personnes dont le lieu de résidence en fin de période intercensitaire est différent du lieu de résidence au début de la période. Ce nombre de migrants est inférieur au nombre de migrations réellement effectuées, du fait des migrations multiples et des retours, non comptabilisés. La différence est d'autant plus importante que la période intercensitaire est longue et il n'existe pas de relation linéaire simple entre effectif de migrants et nombre de migrations. Or, en France, la durée entre chaque recensement est variable, de 6 à 9 ans.

Pour pouvoir se faire une idée de l'évolution de la mobilité (propension à changer de logement, de commune, de département, de région), il est nécessaire d'utiliser une modélisation de cette variation non linéaire de

l'effectif de migrants lorsque la période d'observation varie. On établit, à l'aide de quelques paramètres, une formule qui estime, à partir du nombre de migrants décomptés lors du recensement, un taux instantané de migration (proche d'un taux annuel) (Courgeau, 1988). Il est alors possible de comparer les niveaux de mobilité d'une période à l'autre

Un léger problème subsiste quand on compare les taux de mobilité par âge d'une période à une autre : l'âge auquel ont lieu les migrations prises en compte dans un groupe d'âge n'est pas le même, lorsque la durée de la période change. Par exemple, les migrants âgés de 30 ans en 1999 avaient entre 21 et 30 ans au moment d'une migration survenue entre 1990 et 1999, tandis que les migrants âgés de 30 ans en 1990 avaient entre 22 et 30 ans entre 1982 et 1990. Aux âges où la mobilité varie fortement, cette distorsion peut avoir un impact.

baissé de 5,8 %, le taux de changement de commune de 4,3 %, tandis que les taux de changement de département ou de région ne diminuaient respectivement que de 2,2 % et 1,8 %.

La baisse de la mobilité a été moins marquée entre les périodes 1982-1990 et 1990-1999 qu'entre les périodes 1975-1982 et 1982-1990.

Les migrations de proximité sont le plus souvent liées au logement lui-même ou aux événements familiaux. Le ralentissement de l'accession à la propriété observé au cours de la dernière période intercensitaire pourrait ainsi être rapproché de la baisse sensible de la mobilité de courte distance, sans toutefois que ce facteur agisse exclusivement (Chaleix et Madinier, 2000).

Les migrations sur longue distance concernent davantage les jeunes accédant à l'autonomie

Quelle que soit la nature de la mobilité, celle-ci augmente jusqu'à l'âge de 30 ans environ (âge atteint en 1999, les personnes ayant donc migré entre 21 et 30 ans), pour diminuer rapidement ensuite (cf. graphique I) (1).

Ce profil de la mobilité est commun à la plupart des pays et des époques. Il est à relier au cycle de vie, la forte mobilité des personnes autour de 25 ans s'expliquant par la concen-

1. Les enfants de moins de 10 ans, nés au cours de la période intercensitaire, sont considérés comme migrants dès lors que la personne de référence du ménage l'est, même s'ils sont nés en réalité après la migration effectuée par leur mère (mais on ignore la date de cette migration). Leur mobilité est donc surestimée.

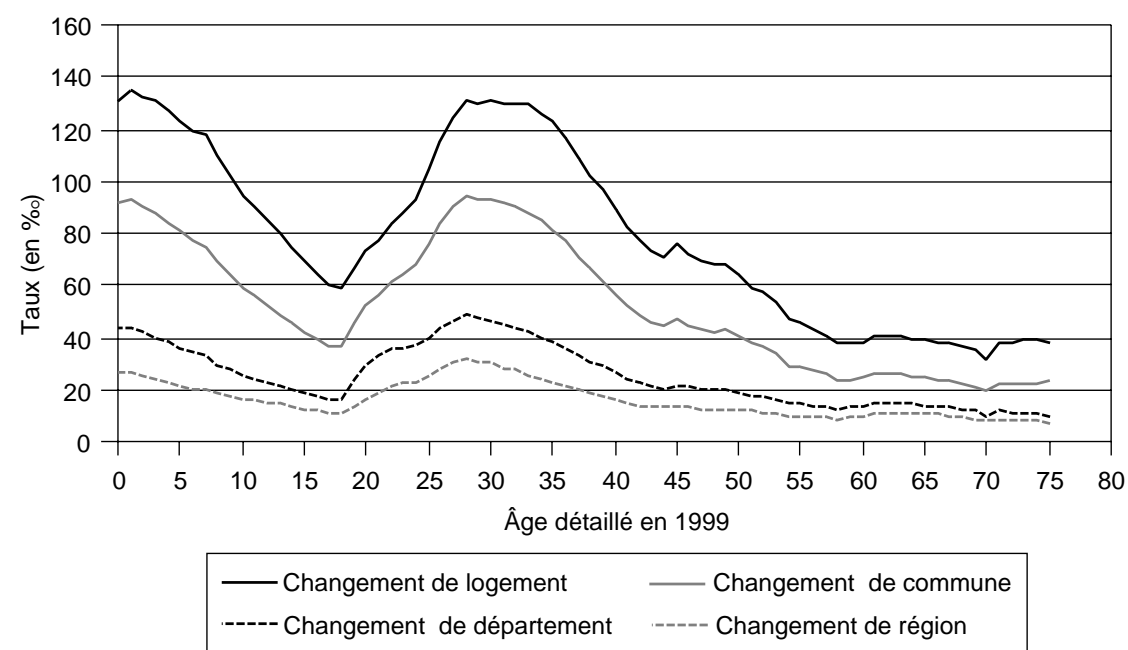
Tableau 1
Évolution des niveaux de mobilité interne en France (taux de migration annuel)

En %

Période intercensitaire	Migrations par changement de...			
	... logement	... commune	... département	... région
1968 - 1975	97,4	60,5	29,0	17,9
1975 - 1982	94,4	58,5	26,5	16,5
1982 - 1990	85,6	55,6	25,8	16,2
1990 - 1999	80,7	53,2	25,2	15,9

Source : recensements de la population, Insee.

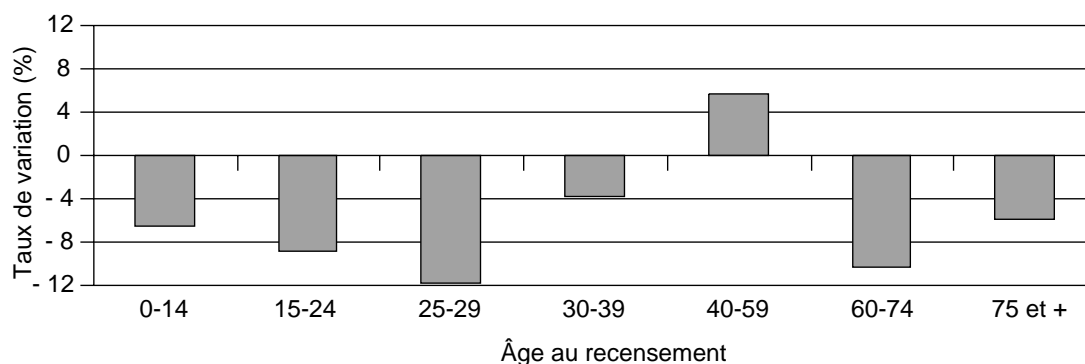
Graphique I
Taux annuels de migration interne (1990-1999) selon l'âge en 1999



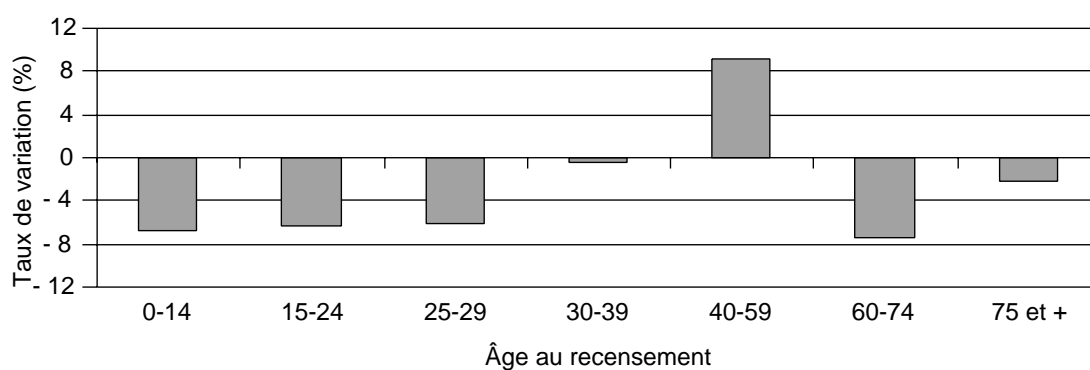
Source : recensements de la population, Insee.

Graphique II
Évolution du taux annuel de migration selon l'âge en fin de période

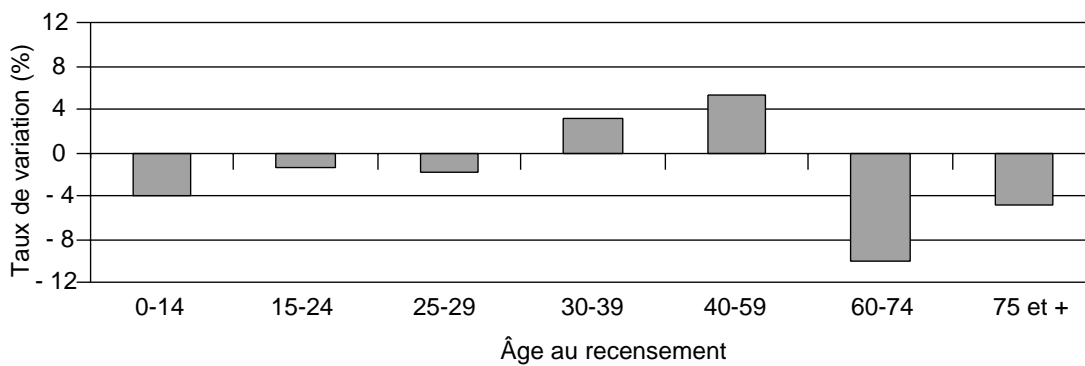
A - Changement de logement



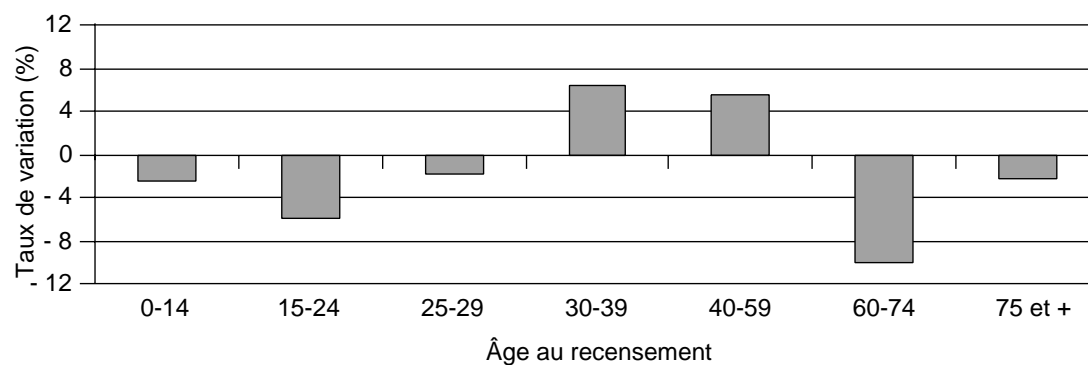
B - Changement de commune



C - Changement de département



D - Changement de région



Lecture : on a représenté l'évolution des taux annuels de changement (logement, commune, département, région) entre les périodes intercensitaires (1982-1990) et (1990-1999).

Source : recensements de la population, Insee.

tration d'événements familiaux et professionnels autour de ces âges (départ de chez les parents, études universitaires, mariage, naissance des enfants, entrée dans la vie active) (Lelièvre, 1988).

Selon qu'il s'agit de migrations de courte distance ou de plus longue distance, le niveau maximum de la mobilité ne se situe toutefois pas tout à fait au même âge.

S'agissant des changements de logement, c'est pour les personnes âgées de 28 à 33 ans en 1999 que la mobilité est la plus forte (maximum à 30 ans) et elle ne diminue vraiment qu'à partir de 35 ans. Pour les changements de commune, la pointe de forte mobilité se situe entre 28 et 31 ans. Pour les migrations de plus longue distance (changements de département ou de région), la mobilité est élevée entre 27 et 30 ans. Autrement dit, plus les migrations sont de longue distance, plus la pointe de mobilité se trouve décalée vers des âges relativement jeunes. Les migrations de courte distance sont en effet en général liées à des événements familiaux (mariage ou mise en couple, naissance des enfants, etc.) alors que les migrations de longue distance ont plus souvent pour origine les études ou un événement professionnel (en particulier, l'accès à un premier emploi).

Tous types de migrations confondus, on observe une première remontée de la mobilité entre 59 et 63 ans, en rapport avec l'arrivée à l'âge de la retraite. La mobilité baisse ensuite de nouveau. Sur de courtes distances, une légère reprise de la mobilité se produit après 70 ans, probablement en liaison avec l'installation en institution ou dans un logement plus petit, d'une partie de ces personnes âgées.

Les écarts de mobilité entre classes d'âge varient toutefois selon la nature de la mobilité. La pointe de mobilité autour de 30 ans est d'autant plus marquée qu'il s'agit d'une migration de longue portée : elle est plus nette pour les changements de département ou de région que pour les changements de logement ou de commune. Le taux annuel de changement de région, pour les personnes âgées de 27 à 30 ans en 1999, est presque deux fois plus élevé que le taux tout âge confondu. Pour les changements de logement, ce rapport est de 1,6.

À l'inverse, la baisse générale de la mobilité, à partir de 32-33 ans, est plus rapide sur longue distance que sur courte distance.

C'est donc pour les changements de région que les différences de mobilité entre classes d'âge sont les plus nettes. Ces déplacements interrégionaux ou interdépartementaux, moins fréquents que la mobilité de courte distance, sont plus concentrés sur une période particulière du cycle de vie : celle des études ou de l'entrée dans la vie active.

Les décohabitations plus tardives retardent la mobilité des moins de 40 ans

La réduction globale de la mobilité observée plus haut ne concerne cependant pas toutes les classes d'âges (cf. graphique II).

Les migrations résidentielles des personnes âgées de 40 à 59 ans au moment du recensement ont été relativement plus nombreuses au cours des années 90 qu'elles ne l'avaient été au cours des années 80. La croissance de la mobilité de ces classes d'âge concerne tous les types de migrations mais plus fortement les changements de commune ; il s'agit donc en premier lieu d'une augmentation des migrations de faible portée géographique. Les personnes âgées de 30 à 39 ans ont, quant à elles, connu une augmentation de leur mobilité qui ne touche que les changements de département ou de région, la mobilité de courte distance ayant par contre diminué. Le regain de mobilité des 30-39 ans touche donc des migrations que leur portée relativement importante incite à relier à des événements professionnels ou aux études (les individus âgés de 30-39 ans en 1999 avaient entre 21 et 39 ans au moment de leur migration). Toutefois, dans le cas des migrations de l'Île-de-France vers les régions adjacentes, fréquentes dans ces classes d'âge, il s'agit plus probablement de migrations tirant leur origine de modifications de la structure familiale (naissance des enfants).

Avant 30 ans et après 59 ans, la mobilité s'est réduite, quelle que soit sa nature. Chez les plus jeunes, la baisse touche plus fortement les migrations de courte distance, alors que chez les personnes âgées, elle est aussi forte pour les changements de région que pour les changements de logement ou de commune. La tendance à une décohabitation plus tardive des jeunes est à rapprocher de la réduction de leur mobilité de courte distance. Ainsi, entre 1982 et 1995, la part des jeunes âgés de 20 à 24 ans, vivant chez leurs parents, est passée de 45,6% à 54,5%, cette hausse s'expliquant en partie

par l'allongement des études et la progression du chômage au cours de cette période (Galland et Meron, 1996). La prolongation de la cohabitation chez les parents peut également être à l'origine de l'augmentation de la mobilité de longue distance chez les personnes âgées de 30-39 ans au moment du recensement, l'accès à un emploi stable, souvent à l'origine des changements de département ou de région, s'effectuant plus tardivement (Courgeau, 2000 ; Galland, 2000 ; Villeneuve-Gokalp, 2000). Elle contribuerait ainsi à retarder la mobilité des moins de 40 ans, aussi bien sur de courtes que sur de longues distances.

Des soldes migratoires de plus en plus excédentaires dans l'Ouest et le Sud-Ouest

Rappelons que seules les migrations internes sont prises en compte ici. Les soldes migratoires n'intègrent pas les échanges entre les régions et l'étranger.

Lorsque l'on s'intéresse à la migration nette (différence entre les entrées et les sorties d'une région), on peut faire abstraction des migrations multiples et des retours et calculer des

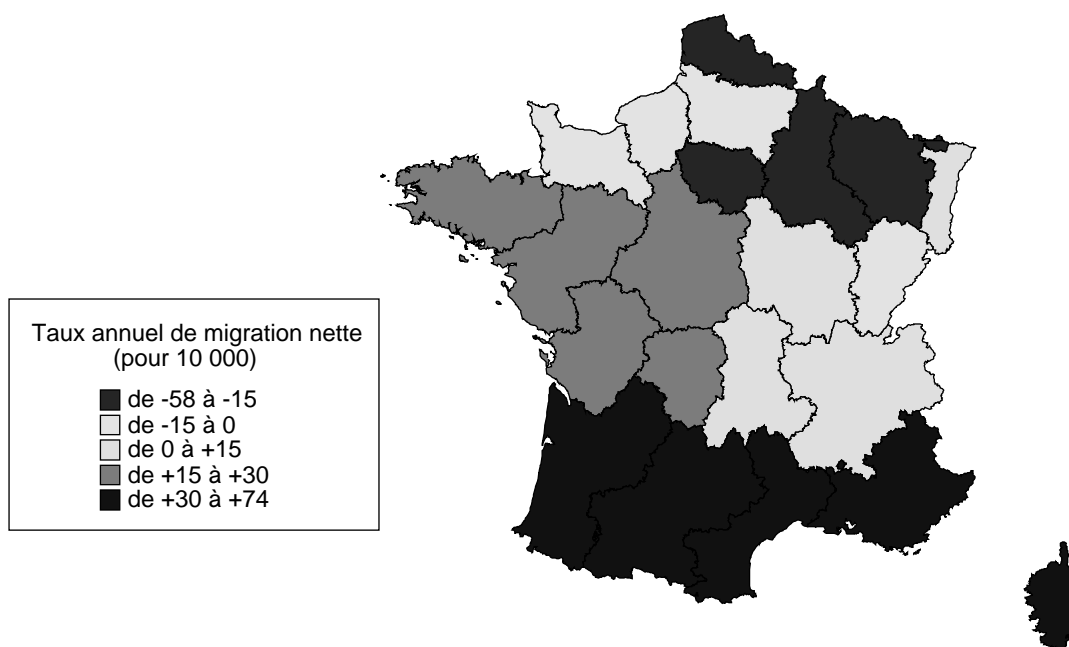
taux annuels de migration nette en rapportant le solde annuel moyen à la population moyenne de la région. La migration nette est en effet pratiquement égale au nombre net de migrants (seuls les migrants décédés au cours de la période introduisent une légère différence) (cf. tableau A en annexe).

Depuis 1975, les taux de migration nette des régions sont fortement corrélés d'une période à l'autre : les régions les plus attractives ont tendance à le rester, de même que les régions les moins attractives.

Des changements importants en la matière sont cependant intervenus depuis les années 50. Ainsi, en 1962, seules l'Île-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et l'Alsace étaient attractives, en termes de migration nette ; toutes les autres régions, et en particulier celles de l'Ouest, avaient un solde déficitaire (Baccaïni, Courgeau et Des-planques, 1993).

La pente de la droite de régression liant les taux de la période 1990-1999 à ceux de la période 1982-1990 est légèrement inférieure à l'unité (0,819) : les migrations ont eu au cours

Carte 1
Solde migratoire des régions entre 1990 et 1999



Source : recensements de la population, Insee.

de la dernière période un moindre effet sur la redistribution spatiale de la population que ce n'était le cas dans les années 80.

Comme en 1990, la carte des taux de migration nette de 1999 oppose les régions du Nord de la France, de la Basse-Normandie à la Franche-Comté, où les départs sont plus nombreux que les arrivées, aux régions du Sud et de l'Ouest qui connaissent la situation inverse. Les régions du Centre-Est, auxquelles on peut ajouter l'Alsace, ont également des échanges excédentaires avec les autres régions, mais moins fortement (cf. carte 1).

Malgré l'impression de continuité qui prévaut à l'observation de ces corrélations, les évolutions ont connu de sensibles inflexions au cours des années 90. Ces changements peuvent être regroupés en six types différents (cf. tableau 2).

Deux régions, l'Île-de-France et la Haute-Normandie, déficitaires entre 1982-1990, ont vu ce déficit s'accroître entre 1990 et 1999.

Les huit autres régions qui présentaient un solde négatif entre 1982 et 1990 ont connu au cours de la dernière période une amélioration de leurs échanges. Pour trois d'entre elles, Bourgogne, Alsace et Auvergne, les échanges interrégionaux sont devenus excédentaires. Pour les cinq autres, formant un croissant au nord de la France, Basse-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne, Lorraine et Franche-Comté, les départs restent plus nombreux que les arrivées.

Six régions qui, entre 1982 et 1990, avaient accueilli plus de migrants qu'elles en avaient vu partir, ont vu leur situation se dégrader au cours de la dernière période. Le solde de la Picardie est désormais négatif ; Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Corse et Centre conservent des échanges interrégionaux excédentaires.

Enfin, six régions de l'Ouest et du Sud-Ouest, ont vu leurs échanges, déjà excédentaires entre 1982 et 1990, devenir encore plus favorables : il s'agit des Pays-de-la-Loire, de la Bretagne, du Poitou-Charentes, de l'Aquitaine, de Midi-Pyrénées et du Limousin.

Le classement des régions selon leur taux annuel de migration nette a ainsi connu un certain nombre de modifications (cf. tableau B en annexe).

Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Corse, qui se situaient en seconde et troisième position entre 1982 et 1990 (après le Languedoc-Roussillon qui conserve sa place de région la plus excédentaire), sont dépassées par les deux régions du Sud-Ouest, Midi-Pyrénées et Aquitaine. La Bretagne et le Poitou-Charentes gagnent aussi des places, aux dépens du Centre et de Rhône-Alpes, qui en perdent. Dans le quart Nord-Est, c'est désormais Champagne-Ardenne qui a les échanges interrégionaux les plus déficitaires, suivie de la Lorraine et du Nord-Pas-de-Calais, qui gagnent respectivement trois et une place. L'Île-de-France retrouve la place de région la plus déficitaire qu'elle occupait entre 1975 et 1982 mais qu'elle

Tableau 2
Évolution de la migration nette des régions entre 1982-1990 et 1990-1999

1990 - 1999 1982 - 1990	Solde migratoire négatif		Solde migratoire positif	
	Baisse	Hausse	Baisse	Hausse
Solde migratoire négatif	<i>Île-de-France Haute-Normandie</i>	<i>Champagne-Ardenne Basse-Normandie Nord-Pas-de-Calais Lorraine Franche-Comté</i>		<i>Bourgogne Alsace Auvergne</i>
Solde migratoire positif	<i>Picardie</i>		<i>Rhône-Alpes Languedoc-Roussillon PACA Corse Centre</i>	<i>Pays-de-la-Loire Bretagne Poitou-Charentes Aquitaine Midi-Pyrénées Limousin</i>

Source : recensements de la population, Insee.

avait perdue entre 1982 et 1990, alors supplantée par le Nord-Pas-de Calais et la Lorraine.

Le regain d'attraction pour les régions rurales contraste avec l'aggravation du déficit des régions urbaines

L'évolution entre les deux dernières périodes intercensitaires peut se résumer à quelques traits caractéristiques.

L'Île-de-France, tout d'abord, voit ses échanges interrégionaux, déficitaires depuis la période 1968-1975, se détériorer fortement. C'est également le cas, dans une moindre mesure, de quelques régions du Bassin parisien (Picardie, Haute-Normandie, Centre). Le solde de la région Centre reste toutefois positif.

Les régions méditerranéennes, ainsi que Rhône-Alpes, ont été moins attractives au cours des années 90 qu'auparavant, les arrivées continuant toutefois d'excéder les départs, en particulier dans les régions méditerranéennes. L'héliotropisme joue donc toujours, mais de manière moins spectaculaire qu'au cours des précédentes décennies.

Cette attraction du Sud semble être relayée par une attirance croissante pour les régions atlantiques. Les régions du Sud-Ouest et de l'Ouest ont en effet connu une forte hausse de leur attractivité. Le Sud-Ouest bénéficie désormais de taux de migration nette plus favorables que les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Corse, et les régions de l'Ouest (Bretagne et Poitou-Charentes particulièrement) ont des taux qui se rapprochent fortement de ceux de ces deux régions méditerranéennes. Ces deux régions occidentales sont désormais plus attractives que Rhône-Alpes ou la région Centre.

Une autre évolution notable est la remontée des régions du quart Nord-Est qui, bien que toujours déficitaires dans leurs échanges interrégionaux, ont vu ce déficit se réduire très sensiblement, en particulier le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine. On peut y voir le résultat des efforts de reconversion déployés dans ces régions durement touchées par la crise des industries traditionnelles et qui avaient atteint le creux de la vague, en termes de suppressions d'emplois, au cours des années 80.

Un dernier trait caractéristique réside dans le retour de l'Alsace à une situation excédentaire

et dans la reprise de régions rurales (Auvergne, Bourgogne) qui ont également connu, au cours de la dernière période, plus d'arrivées que de départs. Le regain d'attractivité de ces régions rurales est à rapprocher de la reprise générale de l'espace à dominante rurale, ce type d'espace étant le seul à avoir connu une progression de son taux de variation dû au solde migratoire, entre les périodes 1982-1990 et 1990-1999. Ce taux est passé de 0,22 % à 0,34 % par an entre les deux périodes (2). Dans le même temps, les pôles urbains, les couronnes périurbaines et les communes multipolarisées voyaient leur taux de variation dû au solde migratoire diminuer. Pour les pôles urbains, déjà déficitaires entre 1982 et 1990, le déficit s'est accru (taux de variation annuel dû au solde migratoire égal à - 0,25 % entre 1982 et 1990, et à - 0,28 % entre 1990 et 1999) ; dans les couronnes périurbaines et les communes multipolarisées, le solde migratoire reste très positif, mais en forte baisse par rapport à la période antérieure (le taux passe de 1,47 % à 0,63 % pour les premières, et de 0,95 % à 0,49 % pour les secondes). Le regain de dynamisme de l'espace rural est plus marqué dans les communes appartenant au rural isolé que dans les pôles ruraux (communes de l'espace rural offrant de 2 000 à 5 000 emplois et dont le nombre d'emplois est supérieur ou égal au nombre d'actifs résidents). Entre 1990 et 1999, le solde migratoire du rural isolé est ainsi devenu largement positif (0,29 % par an), ce qui rompt avec les périodes antérieures. Les soldes les plus fortement excédentaires restent toutefois ceux des communes sous faible influence urbaine, prolongement direct des couronnes périurbaines (0,56 % par an) (Bessy-Pietri, Hilal et Schmitt, 2000).

Le brassage des populations entre les régions s'est réduit sauf dans l'Ouest et le Sud-Ouest

L'analyse des soldes migratoires ne saurait suffire pour décrire et comprendre les changements qui se sont produits dans les échanges entre régions. Il est nécessaire d'analyser séparément les deux composantes de ces soldes : l'immigration et l'émigration. Il est possible de comparer d'une période à l'autre l'intensité des sorties et des entrées de chaque région au moyen de taux annuels d'immigration et d'émigration (cf. tableau C en annexe).

2. Ce solde intègre le solde interne, le solde externe et les incertitudes de dénombrement ayant affecté les recensements.

Entre 1990 et 1999, les taux d'entrées les plus élevés s'observent, d'une part, dans des régions proches de l'Île-de-France (Centre, Picardie, Bourgogne) et, d'autre part, dans les régions du Sud et du Sud-Ouest (Languedoc-Roussillon en tête). Les taux de sorties les plus élevés sont ceux de l'Île-de-France et des régions proches (Centre, Picardie, Bourgogne) : en termes de brassage de population, ces trois régions du Bassin Parisien se situent donc aux toutes premières places, avec à la fois des entrées et des sorties nombreuses. On verra plus loin que ces échanges s'effectuent principalement avec l'Île-de-France voisine.

Dans 16 régions sur 22, les départs annuels se sont réduits entre les deux dernières périodes intercensitaires, ces régions ayant mieux retenu leur population. C'est dans le Nord-Pas-de-Calais (cf. graphique III-A), en Lorraine et en Corse que cette augmentation de la rétention de la population a été la plus forte. L'amélioration du bilan migratoire du Nord-Pas-de-Calais et de la Lorraine résulte en fait simultanément d'une hausse significative des entrées et d'une baisse tout aussi significative des sorties. Les taux d'entrée dans ces deux

régions restent cependant les plus faibles des 22 régions.

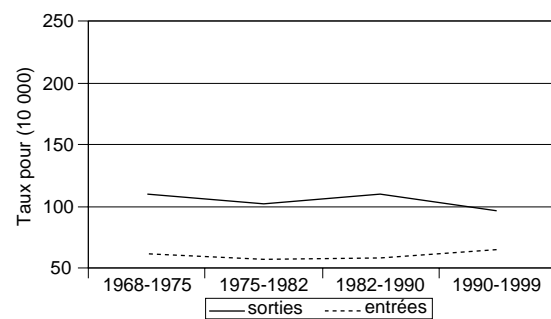
La variation relative des taux d'entrée, entre les années 80 et les années 90, est plus contrastée d'une région à l'autre que celle des taux de sortie.

Les plus fortes hausses du taux d'entrée concernent la Bretagne (cf. graphique III-B), les Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes, l'Alsace et le Nord-Pas-de-Calais. C'est au contraire en Île-de-France, en Provence-Alpes-Côte-d'Azur et en Corse que les entrées se sont le plus fortement effondrées.

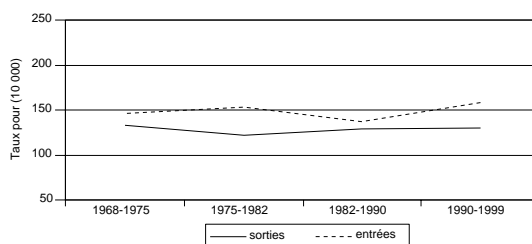
L'accentuation du déficit migratoire de l'Île-de-France, entre les deux dernières périodes intercensitaires, résulte ainsi d'une forte baisse des entrées, les départs étant restés pratiquement stables (cf. graphique III-C). La région parisienne a attiré nettement moins de provinciaux qu'auparavant, mais elle n'a pas pour autant envoyé beaucoup plus de monde vers la province. Comme au cours des périodes précédentes, c'est toutefois en Île-de-France que le taux de sortie atteint sa valeur la plus élevée : la région parisienne détient depuis les années 70 la palme des départs.

Graphique III
Taux annuels d'entrée et de sortie

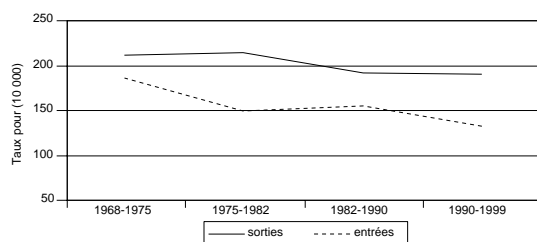
A - Nord-Pas-de-Calais



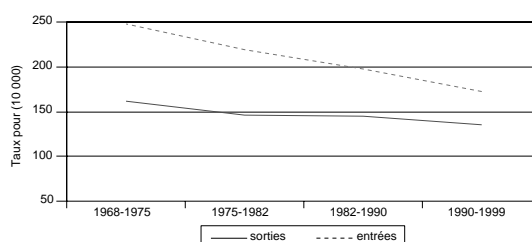
B - Bretagne



C - Île-de-France



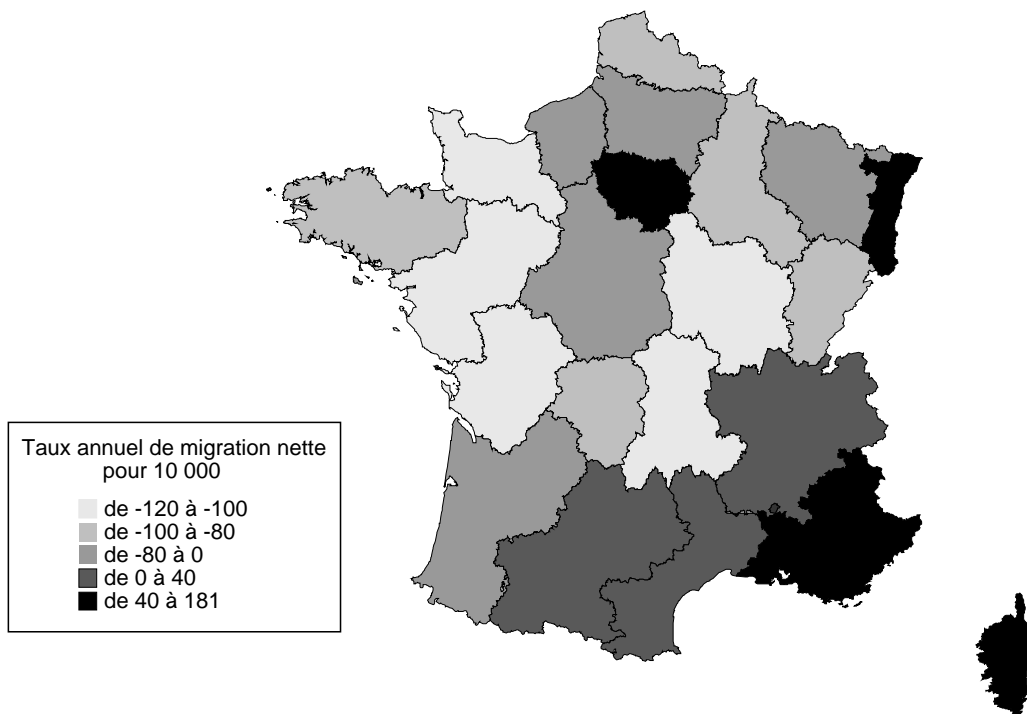
D - Provence-Alpes-Côte d'Azur



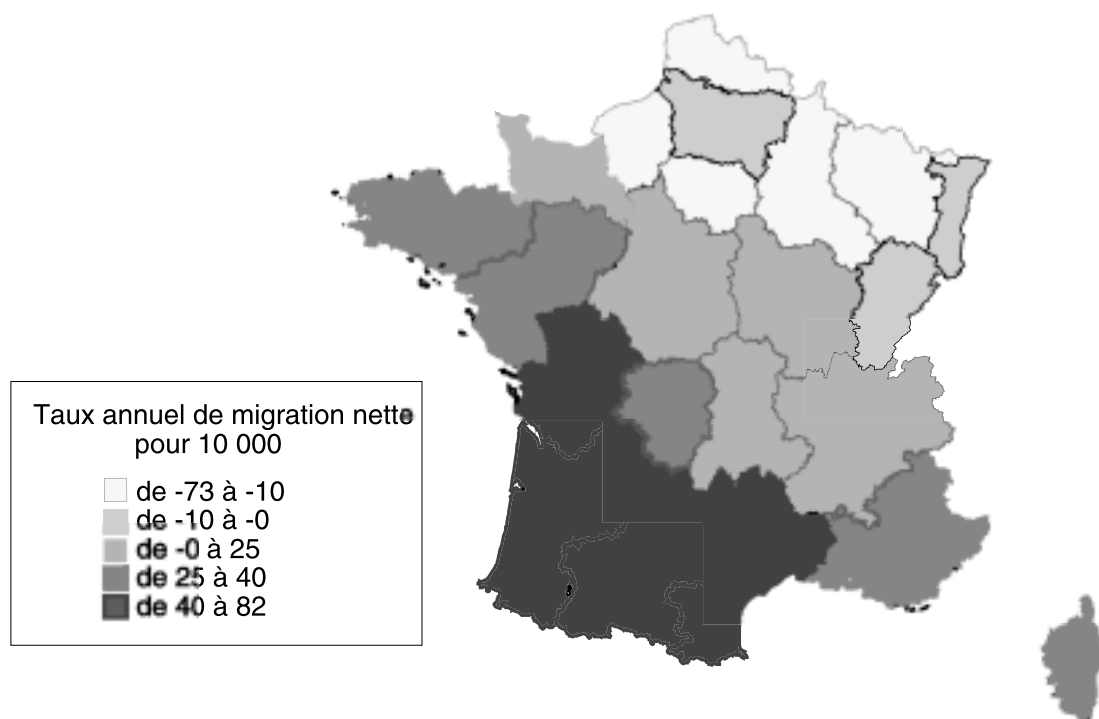
Source : recensements de la population, Insee.

Carte 2
Solde migratoire des régions entre 1990 et 1999

A - Population âgée de 25 à 29 ans en 1999



B - Population âgée de 40 à 59 ans en 1999



Source : recensements de la population, Insee.

Dans les régions du Sud méditerranéen (cf. graphique III-D), la réduction de l'excédent migratoire provient d'une baisse des arrivées plus forte que celle des sorties, ces dernières ayant également été moins nombreuses. Ces régions ont donc connu un moindre brassage de population au cours des années 90. C'est également ce que l'on observe, avec toutefois des évolutions moins fortes, dans la plupart des régions du Bassin parisien.

À l'opposé, ce brassage s'est intensifié dans les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest, avec une augmentation plus nette des entrées que des sorties expliquant un solde migratoire plus favorable qu'auparavant.

Soldes migratoires, entrées et sorties par âge : le rôle clé des migrations des jeunes adultes

Une région globalement attractive peut fort bien n'exercer cette attractivité que sur quelques classes d'âge ou l'exercer préférentiellement sur certaines d'entre elles. Il en est de même pour les régions peu attractives, qui peuvent cependant présenter un solde favorable pour certaines classes d'âges. Les facteurs d'attraction sont en effet très différents, selon qu'il s'agit de jeunes adultes, de familles,

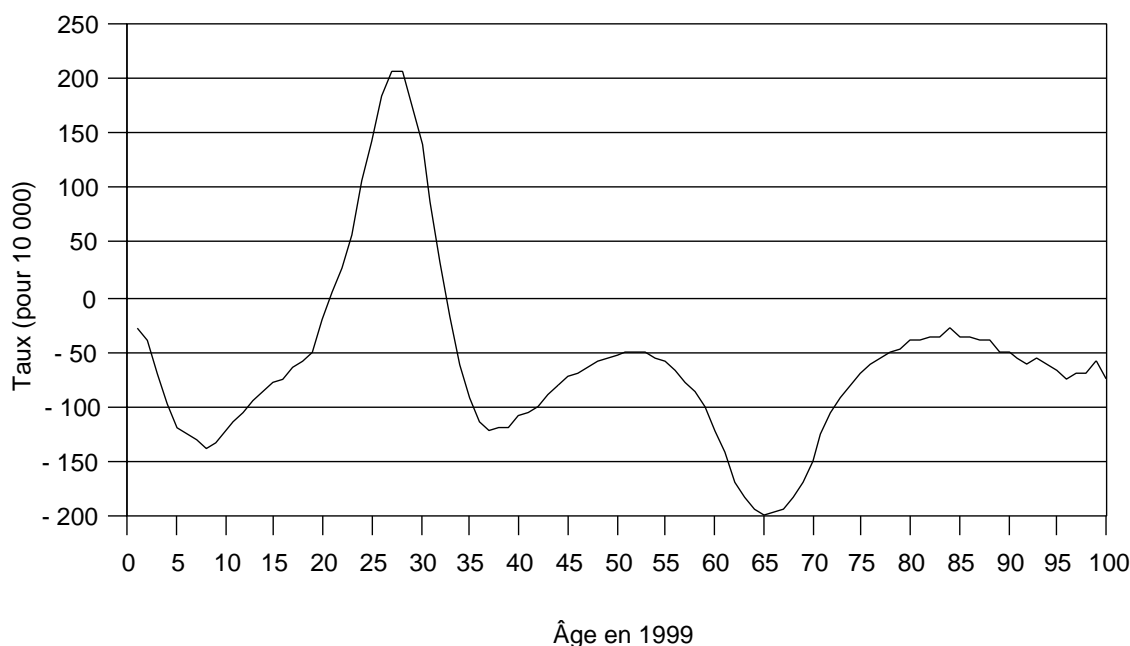
ou de personnes âgées. Les premiers seront plutôt attirés par des régions qui offrent un potentiel important en termes d'infrastructures universitaires ou de premier emploi. Les familles et les personnes âgées seront probablement plus sensibles au cadre de vie (Baccaïni, 1991, 2000 ; Lelièvre, 1988).

L'observation des taux de migration nette, des taux d'entrées et de sorties des régions selon l'âge permet ainsi de différencier quelques types principaux de régions (cf. tableaux D et E en annexe, et carte 2).

L'Île-de-France se distingue très nettement des 21 autres régions du fait d'un solde très excédentaire pour les personnes âgées de 20 à 29 ans en 1999 (et plus particulièrement pour celles âgées de 25 à 29 ans), et d'un fort déficit aux autres âges, en particulier aux âges de la retraite (60-69 ans) (cf. graphique IV-A). Le déficit est aussi très marqué pour les adultes âgés de 35 à 39 ans, et donc également pour les enfants de moins de 10 ans. La région capitale continue d'attirer les étudiants et les jeunes adultes à la recherche d'un premier emploi, mais refoule les familles avec enfants et les personnes âgées. Ce fonctionnement de pompe aspirante-refoulante était déjà présent entre 1982 et 1990 et même antérieurement.

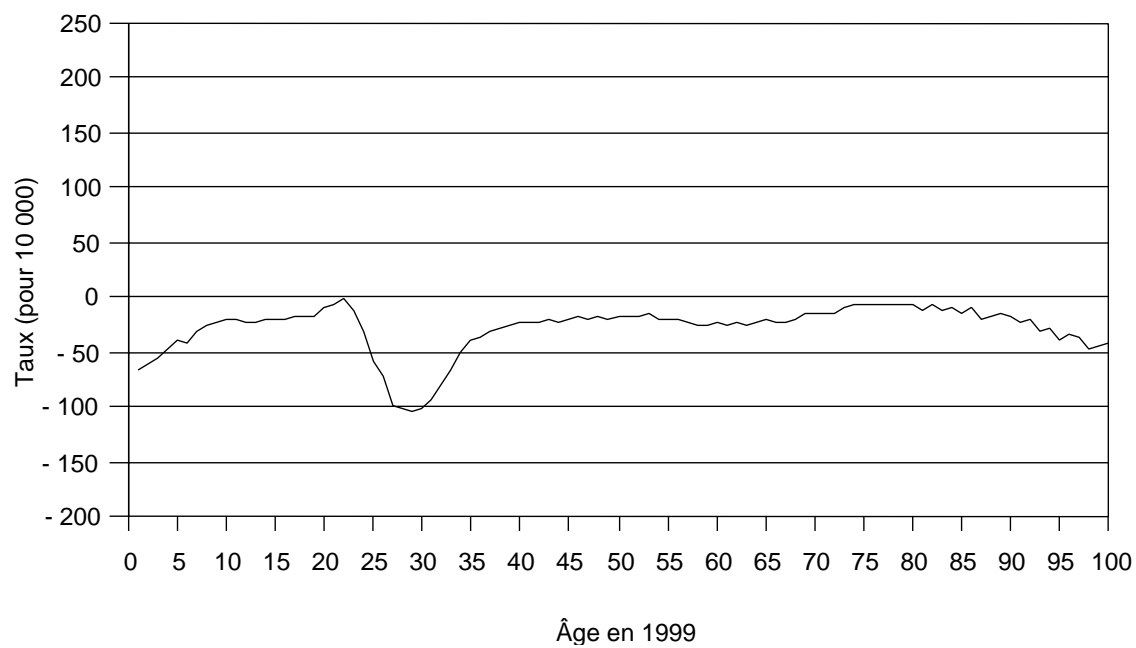
Graphique IV
Taux annuel de migration nette selon l'âge (1990-1999)

A - Île-de-France

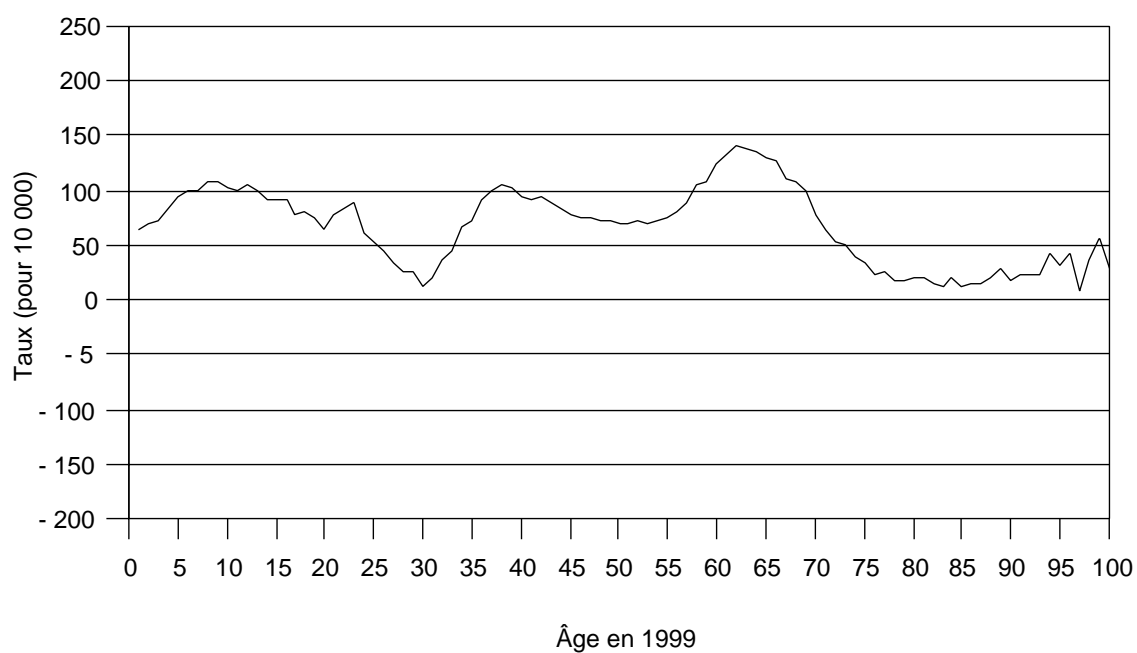


Graphique IV (suite)

B - Nord-Pas-de-Calais

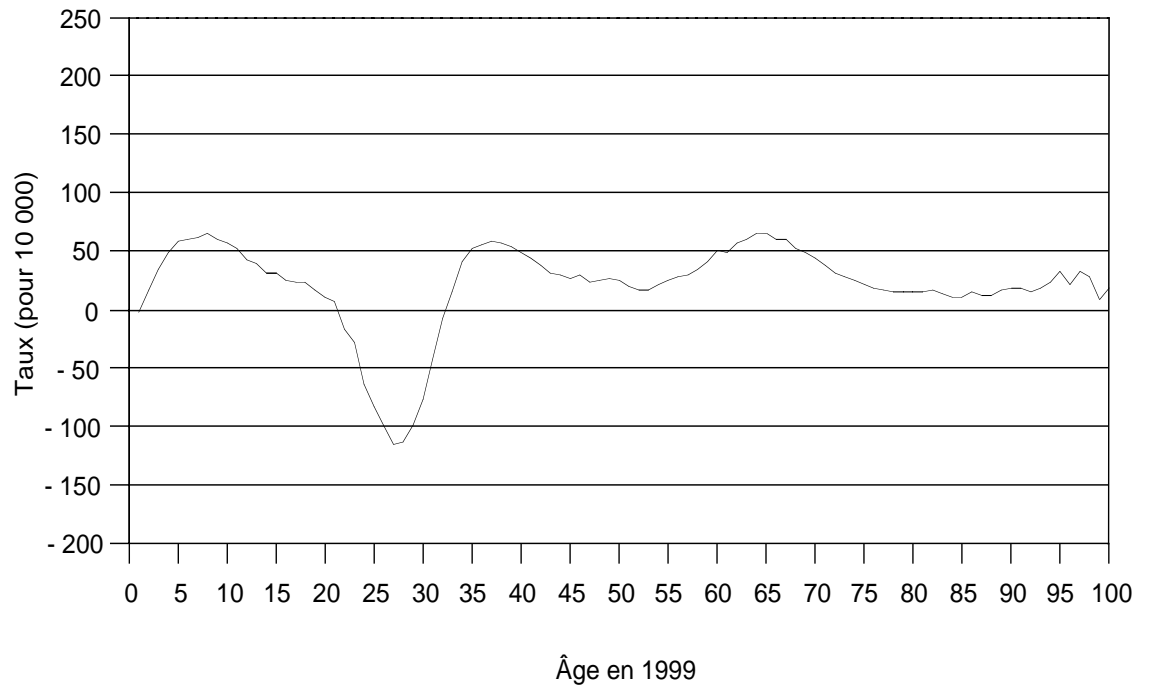


C - Languedoc-Roussillon

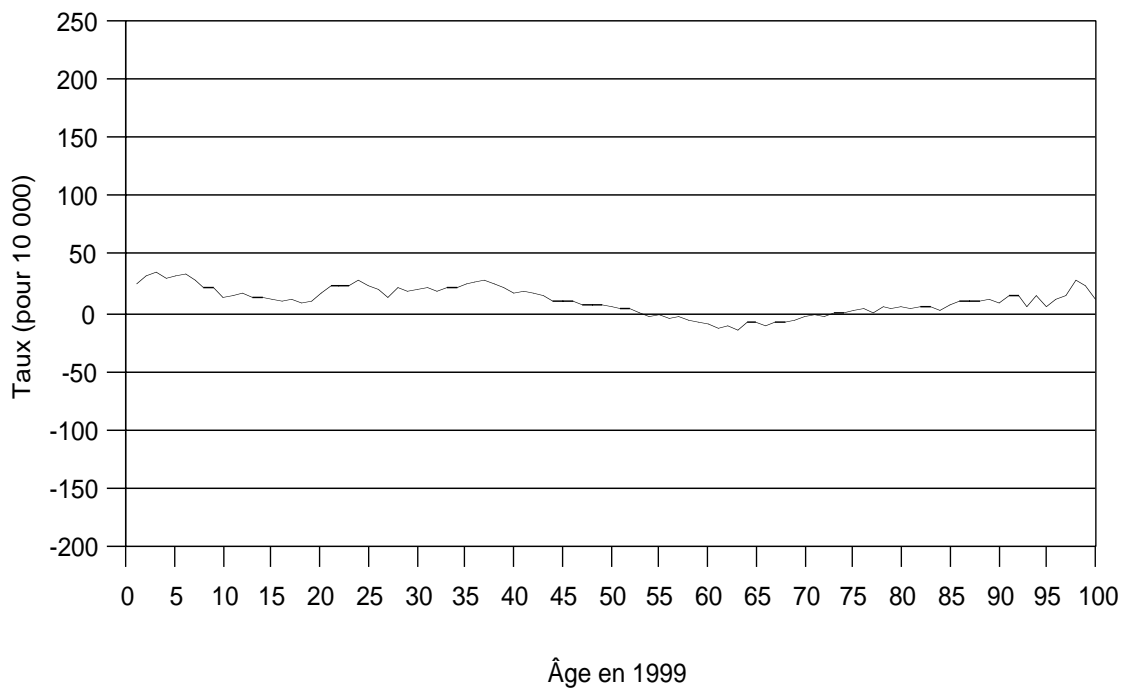


Graphique IV (fin)

D - Pays de la Loire



E - Rhône-Alpes



Source : recensements de la population, Insee.

Le taux annuel d'entrée en Île-de-France présente ainsi un pic remarquable entre 25 et 29 ans (cf. graphique V-A). Il diminue ensuite très rapidement, pour atteindre son minimum autour de 65 ans, avant d'augmenter légèrement aux âges très élevés. Le taux de sortie présente un premier maximum entre 30 et 34 ans (et avant 10 ans), ce qui correspond aux départs massifs des jeunes couples, après la naissance du premier ou du deuxième enfant. L'intensité des départs diminue ensuite rapidement jusqu'à 50-55 ans avant de connaître une nouvelle hausse, le second maximum se situant entre 63 et 66 ans, donc aux âges de la retraite. Une nouvelle augmentation du taux de sortie s'observe après 80 ans.

Entre les deux dernières périodes intercen-sitaires, toutes les classes d'âge ont connu, en région parisienne, une baisse du solde migratoire, mais encore plus fortement les jeunes adultes. La détérioration du solde global de

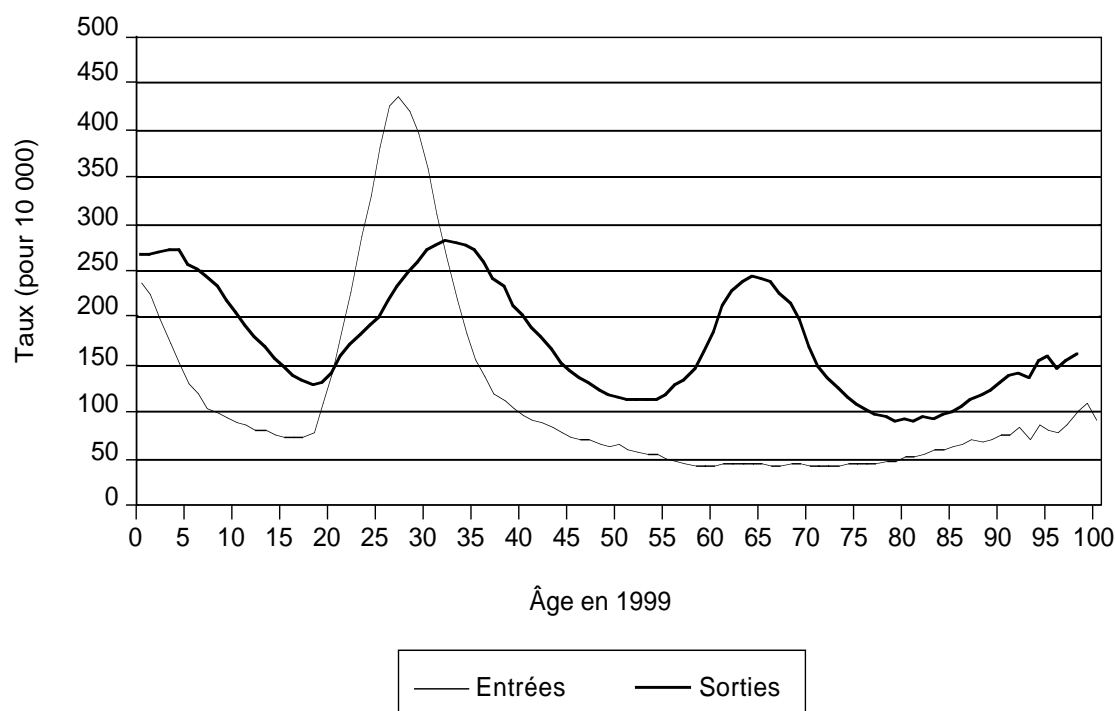
cette région résulte donc plus d'une réduction de l'excédent pour les 20-29 ans (due elle-même essentiellement à une baisse des arrivées) que d'une aggravation du déficit pour les autres classes d'âge.

La courbe de migration nette selon l'âge affecte en Alsace un profil similaire, mais moins marqué : avant 40 ans (et plus particulièrement entre 20 et 29 ans), les arrivées sont plus nombreuses que les départs ; entre 40 et 49 ans, entrées et sorties s'équilibrent ; aux âges élevés, la région est légèrement déficitaire. La hausse globale du solde migratoire de cette région s'explique en premier lieu par le regain de son pouvoir attractif sur les jeunes adultes.

La quasi-totalité des autres régions présentent, autour de 25 ans, un creux dans la courbe des taux de migration nette. Selon les régions, le minimum se situe plutôt entre 20 et 29 ans (Picardie, Centre, par exemple), ou plutôt entre 25 et 34 ans (Lorraine et Nord-pas-de-Calais, par exemple).

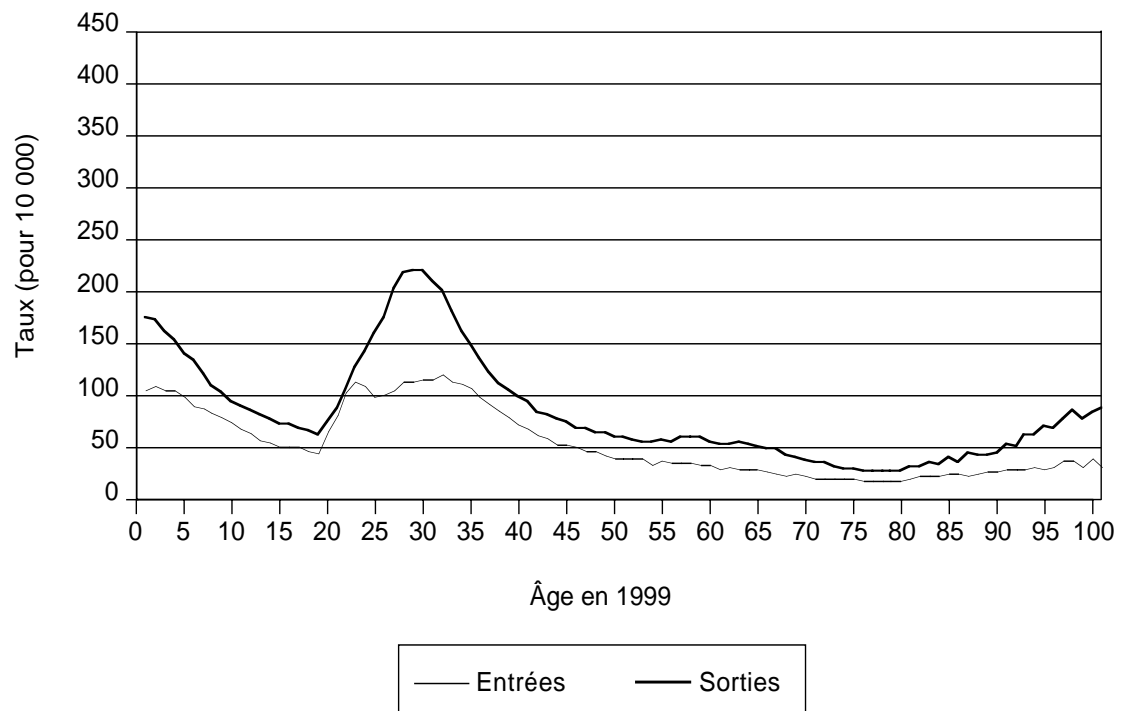
Graphique V
Taux annuel d'entrée et de sortie selon l'âge (1990-1999)

A - Île-de-France

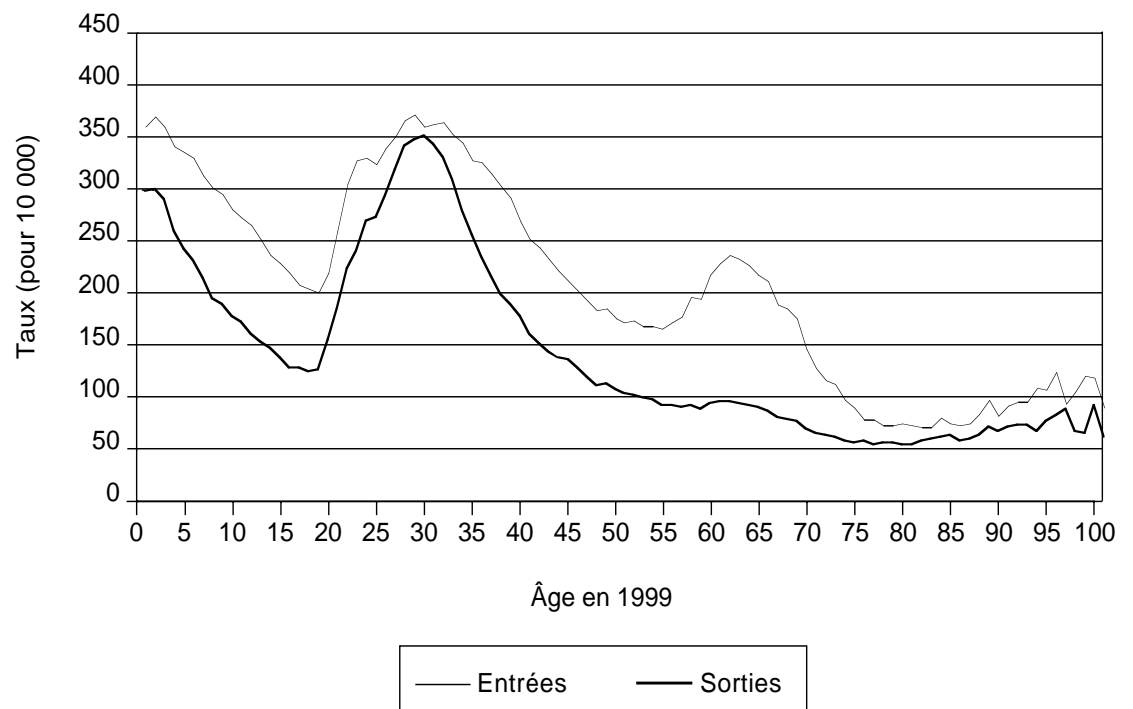


Graphique V (suite)

B - Nord-Pas-de-Calais

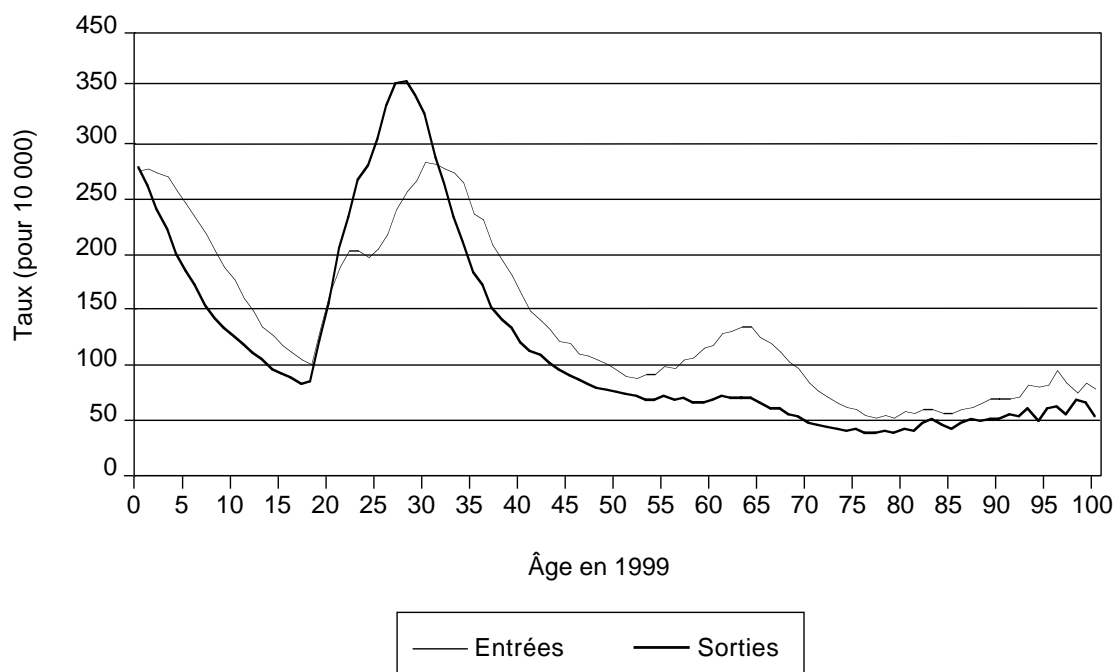


C - Languedoc-Roussillon

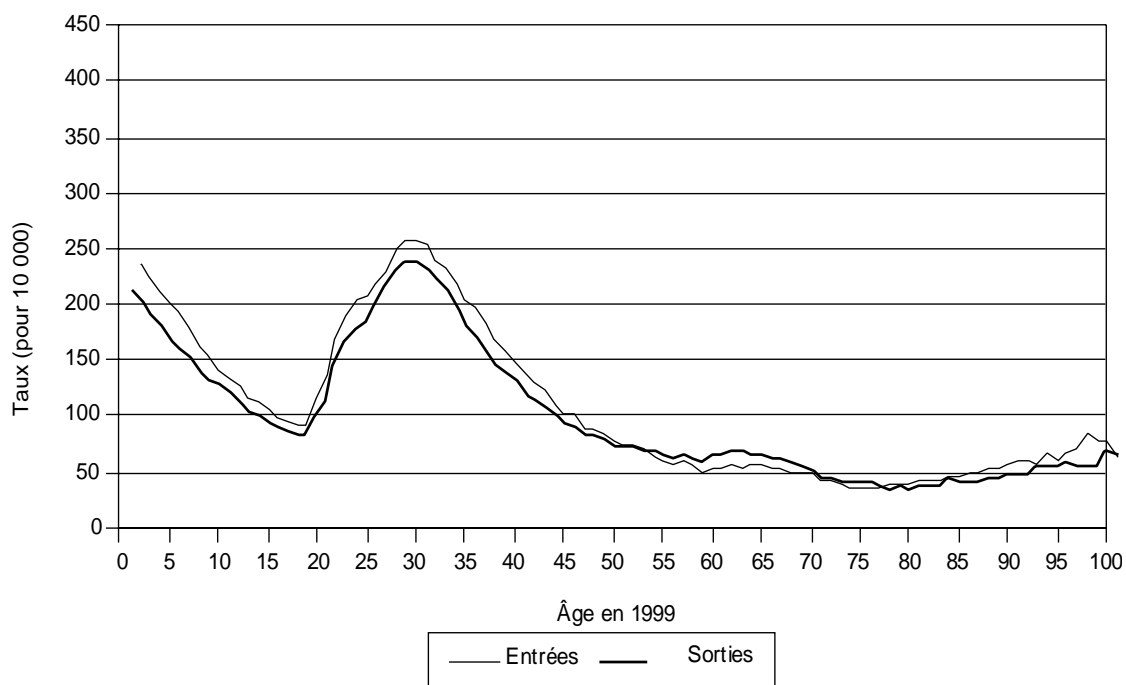


Graphique V (fin)

D - Pays de la Loire



E - Rhône-Alpes



Source : recensements de la population, Insee.

En Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais (cf. graphiques IV-B et V-B), Lorraine et Franche-Comté, les départs sont plus nombreux que les arrivées à tous les âges, plus nettement encore autour de 25-30 ans.

En Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon (cf. graphiques IV-C et V-C), le solde migratoire est au contraire positif à tous les âges, mais un peu moins fortement entre 25 et 34 ans qu'aux autres âges. Pour ces classes d'âge, le taux annuel de sortie est proche du taux d'entrée. L'excédent migratoire est au contraire très important aux âges de la retraite, entre 60 et 69 ans, du fait d'une sensible remontée du taux d'entrée à ces âges.

Les régions de l'Ouest (cf. graphiques IV-D et V-D), du Sud-Ouest et du Bassin parisien sont pour la plupart excédentaires à tous les âges, sauf autour de 25 ans. Le taux de sortie dépasse en effet le taux d'entrée entre 20 et 30 ans. Comme dans les régions du Sud-Est, c'est aux âges de la retraite que le taux de migration nette est le plus élevé, les arrivées connaissant une forte envolée entre 60 et 65 ans.

Rhône-Alpes (cf. graphiques IV-E et V-E) et Provence-Alpes-Côte-d'Azur se distinguent par la relative uniformité de leurs taux de migration nette, d'une classe d'âge à l'autre. Les courbes des taux annuels d'entrée et de sortie présentent en effet un parallélisme presque parfait. Rhône-Alpes est toutefois relativement moins attractive pour les personnes âgées de plus de 40 ans que pour les plus jeunes, ce qui la rapproche de l'Alsace.

Dans la plupart des régions, le comportement des 20-29 ans joue un rôle majeur pour expliquer l'évolution globale du solde migratoire : lorsqu'il y a dégradation du solde migratoire, elle est particulièrement nette pour les jeunes adultes, et lorsqu'il y a amélioration de ce solde, elle est plus marquée pour ces jeunes adultes que pour les autres classes d'âge. Cela est particulièrement net pour la Corse, dont le solde migratoire des 20-29 ans, positif jusqu'en 1990, est devenu négatif entre 1990 et 1999, alors qu'il reste excédentaire pour toutes les autres classes d'âges.

Trois exceptions à ce constat : le Languedoc-Roussillon, la Basse-Normandie et la Bourgogne. En Languedoc-Roussillon, le solde très positif s'est réduit pour toutes les classes

d'âges, sauf précisément pour les 20-29 ans. La baisse relative du pouvoir attractif de cette région ne concerne donc pas les jeunes. Au contraire, en Basse-Normandie et Bourgogne, les taux de migration nette ont augmenté pour toutes les classes d'âges sauf pour les 20-29 ans (et également, en Bourgogne, chez les plus de 60 ans). La hausse relative du pouvoir attractif de ces deux régions ne concerne donc pas les jeunes.

L'attraction exercée par la région parisienne sur les jeunes adultes et le rejet qu'elle exerce au contraire sur les autres classes d'âge continue en effet de jouer un rôle majeur dans l'organisation des flux migratoires sur le territoire.

Les migrants échangés par l'Île-de-France (somme des entrants et des sortants de la région, soit 2 310 000 personnes) représentent 42 % de l'ensemble des migrants entre régions. De ce fait, la forte baisse d'attractivité de la région capitale, en particulier sur les jeunes adultes, associée à une meilleure capacité de rétention de la part de régions qui, antérieurement, envoyaient de nombreux migrants vers la région capitale, est une des explications essentielles de la baisse globale de la mobilité interrégionale.

Les coefficients de migration différentielle, qui permettent de situer l'attraction exercée par une région sur une classe d'âge donnée, par rapport à l'attraction globale de la région, viennent confirmer ce constat (cf. tableau F en annexe).

Pour les 25-29 ans, ces coefficients sont inférieurs à l'unité dans toutes les régions, à l'exception de l'Île-de-France et de l'Alsace : les régions globalement répulsives (en termes de migration nette) le sont donc encore plus pour cette classe d'âge que pour les autres, et les régions attractives le sont moins pour cette classe d'âge que pour les autres.

Huit régions exercent un net effet de sélection sur les populations ayant atteint l'âge de la retraite (60-69 ans) : la Basse-Normandie, la Bourgogne, les Pays de la Loire, la Bretagne, Poitou-Charentes, le Limousin, le Languedoc-Roussillon et la Corse. L'Île-de-France exerce, en revanche, un effet de rejet massif sur les personnes âgées de 60 à 69 ans en 1999.

Les migrations des jeunes adultes expliquent l'excédent (ou le déficit) de jeunes enfants recensés par rapport aux naissances

Le solde migratoire des régions est intimement lié à leur solde naturel, ainsi que l'avait déjà clairement démontré Le Jeannic à propos de l'Île-de-France (1993). Dans ce processus, l'Île-de-France joue un rôle clé, du fait de la structure par âge très particulière et contrastée de son solde migratoire.

Une première manière de mettre ce lien en évidence et de l'analyser consiste à comparer, pour chaque région, le nombre de naissances domiciliées, entre 1990 et 1999, au nombre d'enfants de moins de 10 ans qui y ont été recensés en 1999 (cf. encadré 2 et tableau G en annexe).

Dans quatre régions, Ile-de-de-France, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie et Nord-Pas-de-Calais, le nombre d'enfants de moins de 10 ans recensés est inférieur au nombre de naissances. En Haute-Normandie, cet écart, faible, est plus que compensé par les décès d'enfants de moins de 10 ans ; le solde migratoire de ces enfants reste par conséquent positif. En revanche, dans les trois autres régions, cela se traduit bien par un déficit migratoire, particulièrement fort en Île-de-France.

On peut ainsi estimer, qu'entre 1990 et 1999, la région parisienne a perdu, en termes de solde (différence entre les arrivées d'enfants nés hors de la région et les départs d'enfants nés

dans la région), 121 000 enfants de moins de 10 ans. Les départs vers d'autres régions de métropole ou vers les Dom-Tom représentent 12,1 % des enfants nés dans la région au cours de la période, et réciproquement, 6,9 % des enfants de moins de 10 ans recensés dans la région n'y sont pas nés.

Dans d'autres régions, au contraire, le nombre d'enfants recensés excède très largement le nombre d'enfants nés dans la région. C'est le cas en particulier du Centre, des Pays de la Loire, de l'Aquitaine, de Midi-Pyrénées, de Rhône-Alpes, du Languedoc-Roussillon. Le solde des arrivées d'enfants nés hors de la région et des départs d'enfants nés dans la région y est donc nettement excédentaire.

Le solde migratoire des enfants de moins de 10 ans est lié à celui des jeunes adultes. Des 22 régions, l'Île-de-France est la seule à se caractériser par un solde très positif pour les 25-29 ans (le plus élevé des 22 régions) et un solde très négatif pour les 35-39 ans (le plus faible des 22 régions). Les entrées massives de jeunes adultes, n'ayant pour la plupart pas encore d'enfant avant leur arrivée en région parisienne, ont ainsi pour effet d'accroître le nombre des naissances sur place, alors que les départs nombreux de personnes de plus de 30 ans, accompagnées d'enfants, ont pour effet d'accentuer le déficit migratoire de la région.

En dehors de l'Île-de-France, quatre régions se caractérisent par un déficit migratoire pour les 35-39 ans, mais sans excédent chez

Encadré 2

DES NAISSANCES DOMICILIÉES AUX EFFECTIFS D'ENFANTS RECENSÉS : LE RÔLE DES MIGRATIONS

En tenant compte des décès d'enfants de moins de 10 ans survenus au cours de la période, on peut calculer un solde migratoire global pour ces enfants, et le décomposer en solde interne et externe.

On a en effet : $POP99_{0,9} = N - D_{0,9} + SMIG_{0,9}$

soit : $SMIG_{0,9} = POP99_{0,9} - N + D_{0,9}$

avec : $POP99_{0,9}$: population de 0-9 ans, recensée dans la région en 1999

N : naissances domiciliées dans la région entre 1990 et 1999

$D_{0,9}$: décès d'enfants de 0-9 ans survenus dans la région entre 1990 et 1999

$SMIG_{0,9}$: solde migratoire des 0-9 ans (différence entre les arrivées d'enfants nés hors de la région et les départs d'enfants nés dans la région)

Les sorties vers l'étranger sont estimées par différence. Les résultats présentés montrent que cette estimation est peu fiable, l'effectif d'émigrants estimé étant négatif dans 11 régions sur 22. La fragilité de l'estimation des sorties vers l'étranger a été montrée dans un article antérieur (Baccaïni, 1999).

les 25-29 ans : la Champagne-Ardenne, la Haute-Normandie, le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine. À l'exception de la Lorraine, il s'agit bien des régions pour lesquelles on avait observé plus haut un déficit d'enfants de moins de 10 ans recensés, par rapport au nombre de naissances domiciliées dans la région au cours de la période.

Toutes les régions qui, à l'inverse de l'Île-de-France, connaissent un fort excédent d'enfants recensés par rapport au nombre de naissances, et donc un important excédent migratoire pour ces jeunes enfants, présentent des taux de migration nette très négatifs entre 25 et 29 ans et au contraire très positifs entre 35 et 39 ans. Dans ces régions (Centre, Pays de la Loire, Bretagne, Poitou-Charentes, etc.), les mouvements des jeunes adultes (départ de jeunes avant d'avoir des enfants, et arrivées de familles avec enfants) réduisent l'excédent naturel mais accroissent l'excédent migratoire.

L'Île-de-France « importe » ses naissances et « exporte » ses décès

Une seconde façon d'étudier le lien entre comportement démographique et migrations consiste à simuler, à l'aide du modèle OMPHALE de l'Insee, les naissances et les décès intercensitaires des différentes régions, en l'absence totale de migrations (quotients migratoires nuls).

On peut alors comparer les naissances, les décès et le solde naturel ainsi estimés, aux valeurs observées dans l'état civil (cf. tableau H en annexe). Ces différences indiquent bien l'impact des migrations sur le mouvement naturel.

Dans cinq régions, les migrations ont pour effet d'accroître le nombre des naissances : il s'agit en premier lieu de l'Île-de-France, suivie de Midi-Pyrénées, du Languedoc-Roussillon, de la Corse et de Provence-Alpes-Côte-d'Azur. En région parisienne, les migrations ont eu pour effet d'accroître de 3,4 % le nombre de naissances entre 1990 et 1999.

Dans les régions du Bassin parisien, du quart Nord-Est et de l'Ouest, au contraire, du fait des départs de jeunes adultes (principalement vers la région parisienne), les migrations conduisent à une réduction importante du nombre des naissances, ces jeunes commençant alors souvent leur vie féconde dans leur région d'accueil.

Dans huit régions, en premier lieu l'Île-de-France et l'Alsace, les migrations ont eu pour effet de réduire le nombre des décès, du fait des départs de personnes âgées. C'est au contraire dans les régions méditerranéennes que les décès sont le plus fortement accrus du fait des migrations, ces régions étant très attractives pour les personnes âgées.

Finalement, les mouvements migratoires n'ont un effet positif sur l'accroissement naturel que dans trois régions : l'Île-de-France (où ils accroissent les naissances et réduisent les décès), l'Alsace (où ils réduisent les décès), et Midi-Pyrénées (où ils accroissent les naissances).

Dans les dix-neuf autres régions, les migrations ont un effet négatif sur l'accroissement naturel, soit en réduisant les naissances sur place, du fait des départs de jeunes au moment ou avant leur mise en couple (cas par exemple de la Lorraine ou du Nord-Pas-de-Calais), soit en augmentant les décès, du fait de l'arrivée de personnes âgées (cas des régions méditerranéennes), soit simultanément en réduisant les naissances et accroissant les décès (cas des régions de l'Ouest ou du Bassin parisien).

15 % des mouvements interrégionaux seulement induisent une redistribution spatiale de la population

Les migrations entre régions ont touché 5,5 millions de personnes entre 1990 et 1999. Mais seuls 15 % des mouvements interrégionaux correspondants (3) ont eu une efficacité en termes de redistribution spatiale de la population. Pour l'ensemble des régions, l'efficacité des échanges interrégionaux se définit comme le rapport entre la migration nette (somme des migrations nettes de chaque région, en valeur absolue) et la migration totale (nombre total de personnes ayant changé de région). Un tel indice peut être calculé suivant certains critères (âge, région). Au niveau d'une région, il représente, parmi les migrants concernés par cette région, la part de ceux qui ont vraiment contribué à accroître (ou à diminuer) la population régionale. En effet, les autres n'ont fait que remplacer des partants

3. À chaque migrant sont associés deux mouvements : un mouvement d'entrée (dans la région de destination) et un mouvement de sortie (de la région de provenance).

ou céder leur place à des arrivants (cf. tableau I en annexe et carte 3).

Pour cinq régions, la migration nette représente plus de 20 % de la migration totale : l'Île-de-France, le Nord-Pas-de-Calais, l'Aquitaine, le Midi-Pyrénées, et le Languedoc-Roussillon. L'efficacité des migrations interrégionales est encore relativement élevée en Champagne-Ardenne, en Lorraine, en Bretagne, en Provence-Alpes-Côte-d'Azur et en Corse. Tout se passe donc comme si les migrations entre régions avaient pour principal effet de redistribuer les populations des régions du quart Nord-Est et d'Île-de-France, vers celles du Sud et de l'Ouest. Les migrations qui touchent les régions du Nord du Bassin parisien ainsi que celles situées sur une large bande Ouest-Est s'étendant des Pays de la Loire à Rhône-Alpes sont nettement moins efficaces : une part importante des arrivants vient simplement remplacer des personnes ayant quitté la région, et des partants cèdent la place aux nouveaux arrivants.

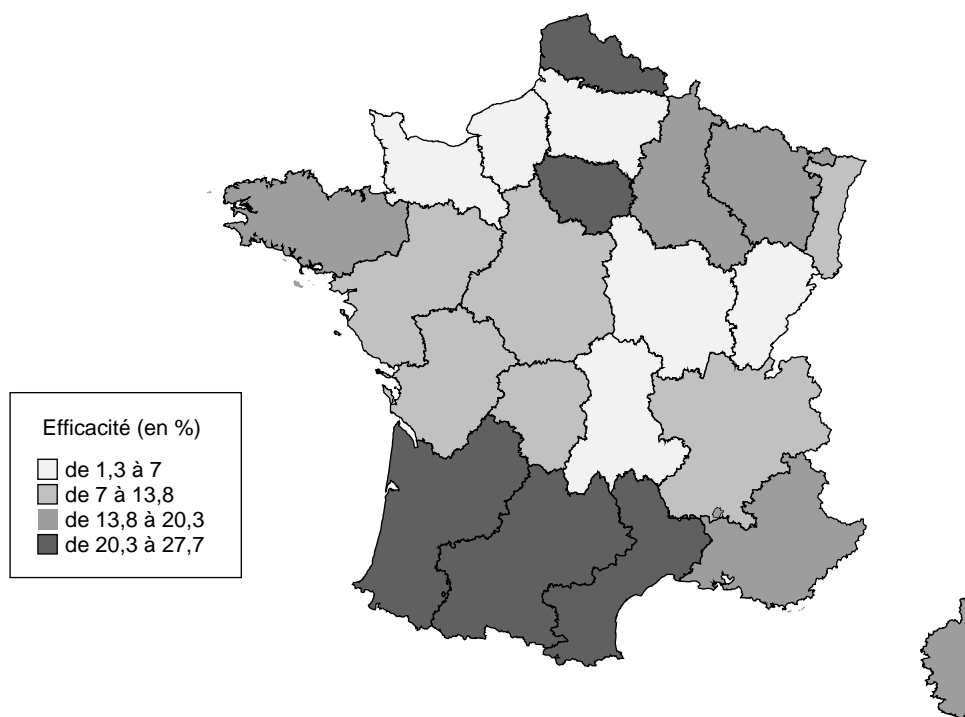
D'un point de vue qualitatif, cependant, il est probable que ces échanges entre régions

ont davantage d'effet, les nouveaux arrivants présentant bien souvent des caractéristiques assez différentes de celles des personnes qui quittent la région (âge, profession, niveau de qualification, etc.). On a vu ainsi que les échanges entre l'Île-de-France et la province dans son ensemble ont pour effet d'accroître le poids des jeunes adultes en région parisienne et de le réduire en province.

Il est donc indispensable de compléter cette analyse de l'efficacité globale des migrations en calculant des indices d'efficacité par âge (cf. tableau J en annexe). Il s'agit alors de voir dans quelle mesure les migrations d'une classe d'âge donnée contribuent à modifier la répartition spatiale de cette classe d'âge.

Pour l'ensemble des régions (cf. graphique VI), c'est pour les personnes âgées de 60 à 69 ans en 1999 que les migrations entre régions sont les plus efficaces : la moitié des mouvements mettant en jeu un membre de ces classes d'âge ont un effet direct sur la répartition spatiale des personnes de 60 à 69 ans sur le territoire national. En d'autres termes, parmi les 330 000 personnes âgées de 60-69 ans ayant

Carte 3
L'efficacité des migrations entre régions (1990-1999)



Lecture : pour chaque région, l'efficacité est le pourcentage de mouvements la concernant qui ont effectivement contribué à modifier la répartition des personnes sur le territoire (entre les deux recensements) à l'exclusion des mouvements par lesquels un arrivant prend la place d'un partant, ou par lesquels un partant est remplacé par un arrivant. Pour une définition précise de cet indicateur, se reporter au texte.

Source : recensements de la population, Insee.

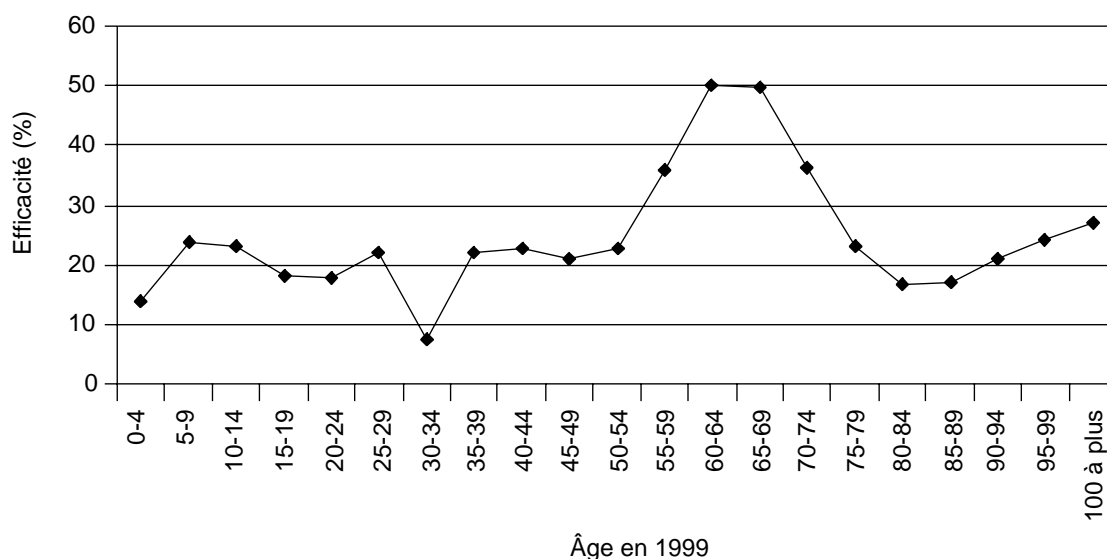
quitté leur région entre 1990 et 1999, une sur deux n'a pas été remplacée par un migrant du même âge, et réciproquement, la moitié des 330 000 nouveaux arrivants de 60 à 69 ans n'ont pas remplacé de personnes du même âge ayant quitté leur région. La carte de l'efficacité des migrations des personnes âgées de 60 à 64 ans oppose les régions du Sud et de l'Ouest, auxquelles il faut ajouter la région parisienne, à celles du quart Nord-Est, auxquelles il faut ajouter Rhône-Alpes (cf. carte 4-A). Dans les premières, ces migrations sont extrêmement efficaces. En Île-de-France, en Bretagne, en Poitou-Charentes, en Languedoc-Roussillon et en Corse, plus de 55 % des migrants de 60-64 ans ont un effet direct sur l'effectif de la classe d'âge dans la région. Arrivées à l'âge de la retraite, les individus quittent massivement la région parisienne, sans que ces départs soient compensés par un flux d'entrées de personnes du même âge. Ils se dirigent vers les régions de l'Ouest et du Sud. Le pouvoir attractif de ces régions sur les personnes âgées d'autres régions, se double d'une remarquable capacité à retenir celles qui y résident. Les départs de ces dernières sont donc peu nombreux.

Dans les régions du Nord et de l'Est, de la Haute-Normandie à Rhône-Alpes, les migra-

tions de personnes âgées sont, au contraire, peu efficaces, une part importante des départs étant compensés par des arrivées de personnes du même âge.

Au niveau de l'ensemble des régions, les migrations interrégionales sont au contraire particulièrement peu « efficaces » pour les personnes âgées de 30 à 34 ans en 1999. Seuls 7 % des mouvements ont contribué à une modification de la répartition de cette classe d'âge entre les régions. Les autres (93 %) ne correspondent qu'à une « rotation », les migrants remplaçant ou cédant la place à d'autres migrants du même âge. La carte 4-B montre par ailleurs une configuration tout à fait différente de celle observée pour les 60-64 ans. Deux groupes de régions se caractérisent par une efficacité relativement importante de ces migrations de jeunes adultes. Dans le quart Nord-Est (Nord-Pas-de-Calais, Lorraine et Champagne-Ardenne), les départs relativement importants ne sont pas compensés par des arrivées de migrants de la même classe d'âge. Dans le Sud-Est (Corse et Provence-Alpes-Côte-d'Azur surtout), c'est le contraire, une part importante de la migration totale (somme des entrées et de sorties) des 30-34 ans se traduisant par un solde positif. Dans l'Ouest et la région parisienne, en revanche,

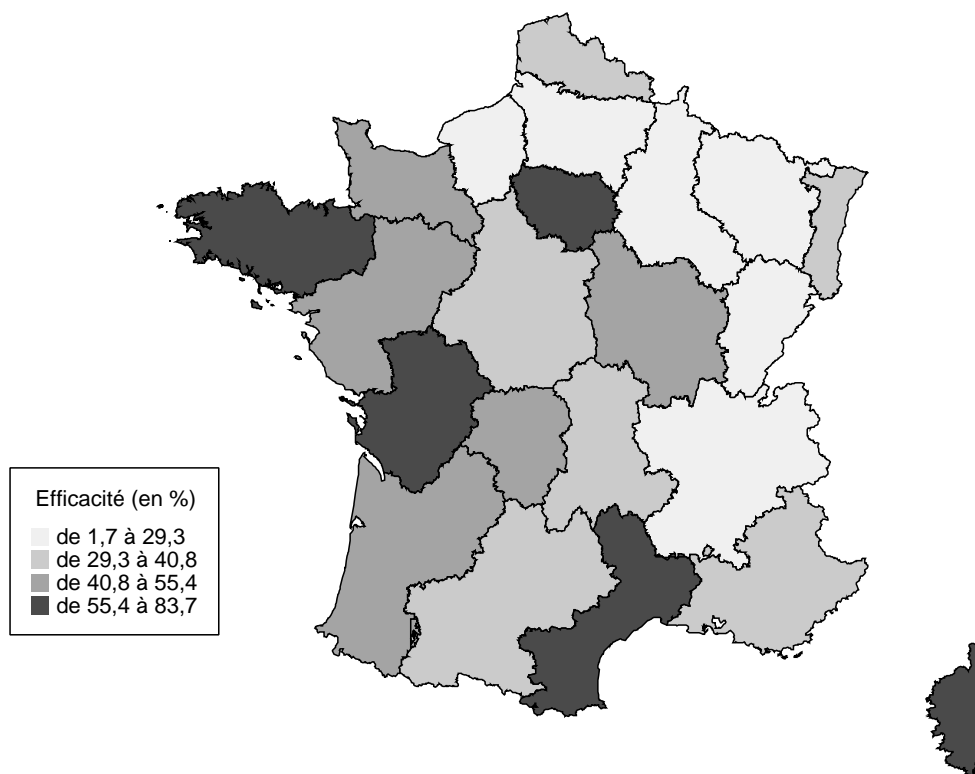
Graphique VI
Efficacité des migrations entre régions, selon l'âge (1990-1999)



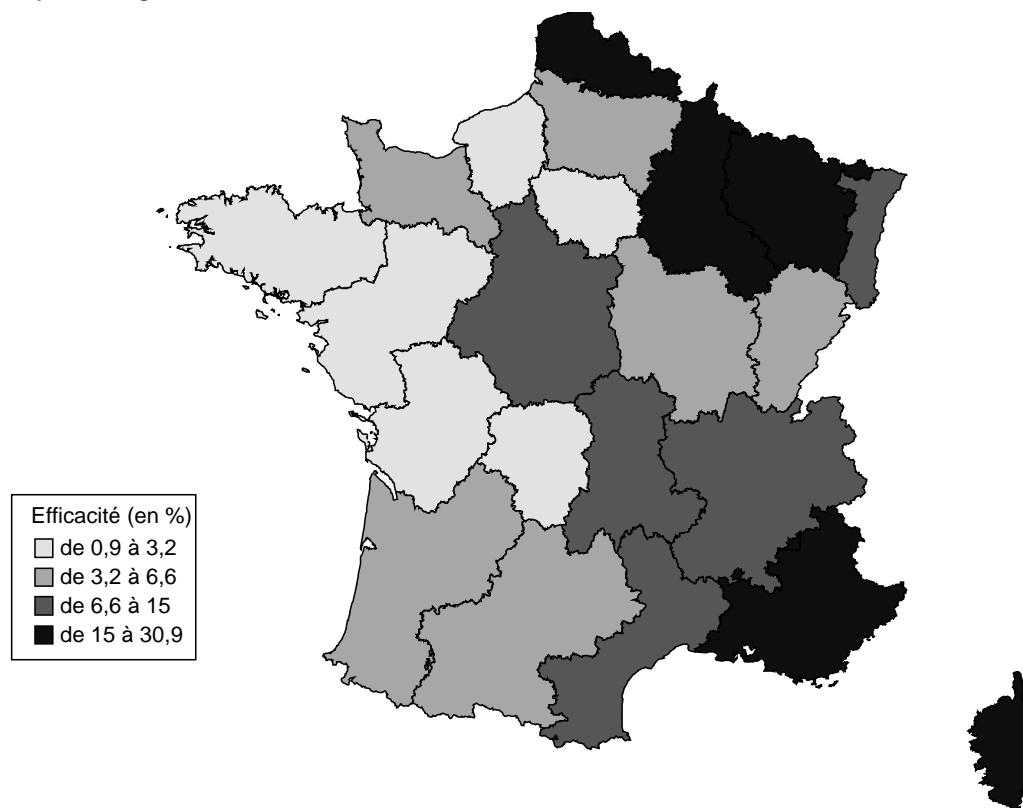
Lecture : pour la définition de l'efficacité, on se reportera au texte.
Source : recensements de la population, Insee.

Carte 4
L'efficacité des migrations entre régions (1990-1999)

A - Population âgée de 60 à 64 ans en 1999



B - Population âgée 30 à 34 ans en 1999



*Lecture : l'efficacité des migrations peut être déterminée par tranche d'âge et par région. On se reportera au texte et à la carte 3.
 Source : recensements de la population, Insee.*

les flux de migrants de 30-34 ans n'ont que peu d'effet sur l'effectif de cette classe d'âge dans la région considérée. Ils ne font qu'assurer une rotation de ces personnes, une part importante des nouveaux arrivants venant remplacer des individus de la même classe d'âge ayant quitté la région.

Très contrastée au sein d'une même région, la participation des départements aux échanges interrégionaux...

Afin de mettre en évidence les spécificités des départements de chaque région, en termes de capacité à attirer ou refouler des migrants interrégionaux, on utilise des indices de migration différentielle. Ces indices comparent l'intensité des arrivées (ou des départs) dans le département à cette même intensité calculée au niveau de l'ensemble de la région (4). Un indice égal à 0 signifie que le département a la même propension à accueillir (ou voir partir) des migrants interrégionaux que l'ensemble de la région. Il est négatif si cette propension est moindre, et positif si elle est supérieure (cf. cartes 5-A et 5-B).

Considérons dans un premier temps les arrivées dans les départements, en provenance d'autres régions.

Des indices d'immigration différentielle fortement positifs s'observent dans les départements du Bassin parisien limitrophes à l'Île-de-France : Oise, Eure, Eure-et-Loir, Yonne. Ces départements attirent donc relativement plus de migrants interrégionaux que ne le fait globalement leur région (Picardie, Haute-Normandie, Centre, Bourgogne). Ce phénomène est à associer à l'étalement périurbain de la région parisienne, vers l'ouest en particulier. Ainsi, dans la région Centre, seuls les deux départements touchant à l'Île-de-France bénéficient d'indices d'immigration différentielle positifs. Les autres départements de cette région attirent nettement moins de migrants interrégionaux.

L'influence de la région parisienne s'exerce également à l'Est, où un ensemble de départements, de la Marne à la Nièvre, se distinguent par leur forte propension à accueillir des migrants interrégionaux par rapport à l'ensemble de leur région.

En région parisienne, Paris et les départements de l'ouest (Hauts-de-Seine et Yvelines), plus attractifs que ne l'est la région dans son

ensemble, s'opposent très nettement aux autres départements, qui le sont peu.

En Midi-Pyrénées, on peut noter la forte attractivité exercée par la Haute-Garonne sur les migrants interrégionaux (présence de Toulouse). En Rhône-Alpes, s'oppose principalement le Rhône, où la propension à attirer les migrants interrégionaux est relativement faible, à la Haute-Savoie, très attractive. En Provence-Alpes-Côte-d'Azur, un contraste de même nature s'observe entre le Var (attractif) et les Bouches-du-Rhône (peu attractif). Dans l'Ouest, l'attraction exercée par la région Poitou-Charentes sur les migrants des autres régions est avant tout exercée par le département de Charente-Maritime.

Considérons ensuite les départs des différents départements, à destination d'autres régions. Les principaux contrastes entre départements s'observent dans les régions du Bassin parisien, ainsi qu'en Lorraine, en Bretagne et en Midi-Pyrénées. Dans les autres régions, les propensions des habitants à quitter un département pour une autre région sont assez peu différentes d'un département à l'autre.

La forte propension des départements limitrophes à la région parisienne, à l'ouest et au nord, à accueillir des migrants interrégionaux, se double d'une forte propension à en émettre. L'examen de leurs caractéristiques montrerait qu'il ne s'agit pas des mêmes types de migrants, les départs vers l'Île-de-France concernant des étudiants ou des jeunes adultes à la recherche d'un premier emploi, les mouvements inverses plutôt des familles.

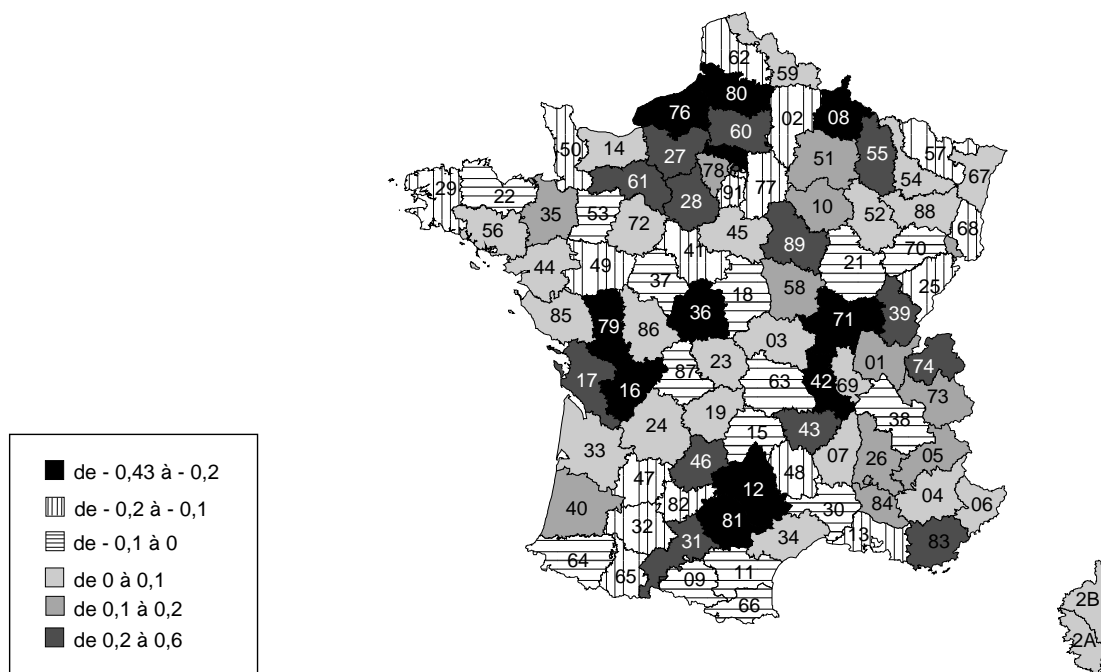
En Champagne-Ardenne, les départs de la région s'effectuent préférentiellement à partir de la Marne et de la Haute-Marne ; en Lorraine, c'est à partir de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle.

En Midi-Pyrénées, la propension à envoyer des migrants vers l'extérieur de la région est relativement forte dans les départements de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées ; elle est très faible dans le Tarn. En Rhône-Alpes, les départs vers d'autres régions sont relativement importants dans le Rhône. En Bretagne, l'Ille-et-Vilaine, où les émigrants sont relative-

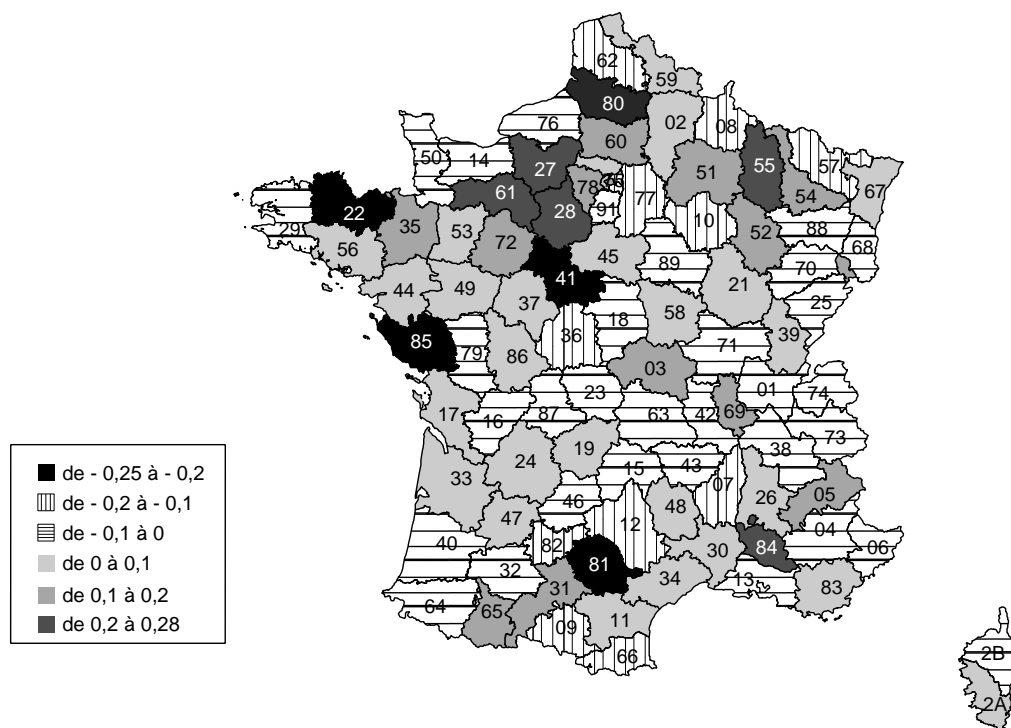
4. L'intensité de la migration vers une zone se définit comme le rapport entre le nombre de migrants vers la zone au cours de la période à la population moyenne de cette zone.

Carte 5
Spécificité des départements

A - Entrées dans les régions entre 1990 et 1999



B - Sorties des régions entre 1990 et 1999



Lecture : un département ayant une propension à accueillir (resp. à voir partir) des migrants interrégionaux moindre que la région à laquelle il appartient a un indice d'immigration (resp. d'émigration) différentielle négatif. Si une telle propension est supérieure, l'indice est positif. Il est égal à zéro si cette propension est la même. On se reportera au texte.

Source : recensements de la population, Insee.

ment nombreux, s'oppose aux Côtes-d'Armor, où ils le sont peu.

... est en général favorisée par la présence d'une grande métropole sur leur territoire

Finalement, deux facteurs principaux semblent jouer pour expliquer l'inégale propension des départements d'une région à entretenir des échanges interrégionaux : la situation géographique du département (enclavé dans la région ou contigu à d'autres régions, en particulier l'Île-de-France), et le dynamisme économique, bien souvent lié à la présence d'une grande métropole où le brassage des populations est généralement plus intense qu'ailleurs. On peut toutefois noter l'exception marseillaise, le département des Bouches-du-Rhône accueillant et émettant relativement peu de migrants interrégionaux, par rapport à l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Dans la plupart des cas, la forte propension d'un département à accueillir des migrants interrégionaux est associée à une forte propension à en émettre. Trois départements de Rhône-Alpes font partie des exceptions à

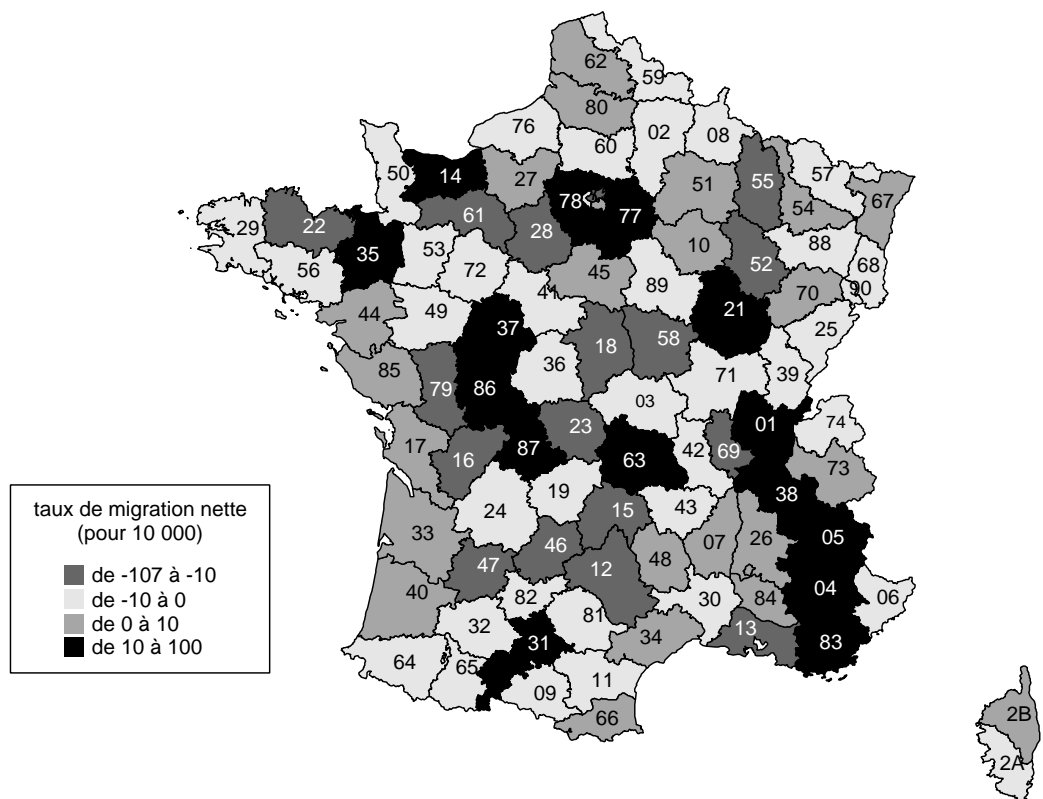
cette règle : la Savoie, la Haute-Savoie et l'Ain. S'ils accueillent de nombreux migrants, ils en émettent relativement peu.

Les métropoles régionales jouent souvent le rôle de relais...

Certains départements, disposant sur leur territoire d'une grande métropole, semblent jouer un rôle de relais dans le système migratoire français. Ces départements accueilleraient des migrants originaires des autres départements de la région, plus ruraux, et c'est de ces départements que partirait préférentiellement les migrants interrégionaux.

L'analyse des flux échangés entre les départements d'une même région montre que, dans la plupart des régions, le département le plus attractif (en termes de taux de migration nette) vis-à-vis des autres départements est celui dans lequel se situe la principale ville de la région (cf. carte 6). Cela est particulièrement net dans le cas de la Bourgogne, où les échanges intrarégionaux s'exercent très fortement en faveur de la Côte-d'Or, dans le cas de la Bretagne avec l'Ille-et-Vilaine, du Poitou-

Carte 6
Migrations interdépartementales intrarégionales (1990-1999)



Source : recensements de la population, Insee.

Charentes avec la Vienne, de Midi-Pyrénées avec la Haute-Garonne, du Limousin avec la Haute-Vienne ou encore de l'Auvergne avec le Puy-de-Dôme. Les flux intrarégionaux sont donc très majoritairement orientés vers le département chef-lieu, en particulier dans les régions les plus rurales.

... sauf dans les régions très urbanisées

Dans les régions très urbanisées, il n'en est pas de même, au contraire. Ainsi, en Île-de-France, dans le Nord-Pas-de-Calais, en Provence-Alpes-Côte-d'Azur ou en Rhône-Alpes, le département où se situe la capitale régionale (Paris, Lille, Marseille, Lyon) est le plus déficitaire pour les échanges entre départements de la région : ces départements voient plus de personnes partir vers les autres départements de la région qu'ils n'accueillent de migrants originaires de ces départements. Le processus de périurbanisation, à l'œuvre autour de ces grandes métropoles et débordant sur les départements voisins, en est le principal facteur explicatif.

Parmi les quatorze régions dans lesquelles le département chef-lieu se distingue par sa forte attractivité vis-à-vis de la population régionale, le rôle de relais joué par ce département dans le système des migrations entre régions apparaît clairement dans six cas (cf. tableau 3). En Alsace, en Bretagne, en Poitou-Charentes, en Aquitaine, en Midi-Pyrénées et en Languedoc-Roussillon, le département « capitale » est simultanément le plus attractif vis-à-vis de la population de la région et celui d'où la population a la plus forte propension à migrer vers d'autres régions.

Ces régions où existe un département relais dans le système migratoire forment ainsi une bande presque continue, à l'Ouest du pays (l'Alsace, avec deux départements est un cas particulier).

Ce système de migrations par étapes, d'un département rural vers le département chef-lieu de la région (probablement le plus souvent vers la métropole régionale elle-même), puis de cette métropole vers les autres régions, est donc spécifique à des régions où la métro-

Tableau 3
Les départements relais du système migratoire

Région	Département où se situe la plus grande ville	Département le plus attractif dans la région	Département le plus « émetteur » vers les autres régions
Île de France	Paris (75)	Seine-et-Marne (77)	Paris (75)
Champagne-Ardenne	Marne (51)	Marne (51)	Haute-Marne (52)
Picardie	Somme (80)	Somme (80)	Oise (60)
Haute-Normandie	Seine-Maritime (76)	Eure (27)	Eure (27)
Centre	Indre-et-Loire (37)	Indre-et-Loire (37)	Eure-et-Loir (28)
Basse-Normandie	Calvados (14)	Calvados (14)	Orne (61)
Bourgogne	Côte-d'Or (21)	Côte-d'Or (21)	Nièvre (58)
Nord-Pas-de-Calais	Nord (59)	Pas-de-Calais (62)	Nord (59)
Lorraine	Meurthe-et-Moselle (54)	Meurthe-et-Moselle (54)	Meuse (55)
Alsace	Bas-Rhin (67)	Bas-Rhin (67)	Bas-Rhin (67)
Franche-Comté	Doubs (25)	Haute-Saône (70)	Territoire de Belfort (90)
Pays-de-la-Loire	Loire-Atlantique (44)	Loire-Atlantique (44)	Sarthe (72)
Bretagne	Ille-et-Vilaine (35)	Ille-et-Vilaine (35)	Ille-et-Vilaine (35)
Poitou-Charentes	Vienne (86)	Vienne (86)	Vienne (86)
Aquitaine	Gironde (33)	Gironde (33)	Gironde (33)
Midi-Pyrénées	Haute-Garonne (31)	Haute-Garonne (31)	Haute-Garonne (31)
Limousin	Haute-Vienne (87)	Haute-Vienne (87)	Corrèze (19)
Rhône-Alpes	Rhône (69)	Ain (01)	Rhône (69)
Auvergne	Puy-de-Dôme (63)	Puy-de-Dôme (63)	Allier (03)
Languedoc-Roussillon	Hérault (34)	Hérault (34)	Hérault (34)
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Bouches-du-Rhône (13)	Alpes-de-Haute-Provence (04)	Vaucluse (84)
Corse	Corse-du-Sud (2A)	Haute-Corse (2B)	Corse-du-Sud (2A)

Lecture : dans les six régions en gras, le département où est située la plus grande ville de la région exerce la plus forte attraction sur sa proximité immédiate (autres départements de la région), mais il est aussi celui où la propension à migrer vers des destinations plus lointaines (les autres régions) est la plus forte.
Source : recensements de la population, Insee.

pole régionale constitue la pièce maîtresse du réseau urbain.

Dans les régions où existe un réseau urbain dense, avec plusieurs grandes villes, on ne peut pas mettre en évidence un tel processus dans les migrations. Les échanges intrarégionaux sont plus complexes et les départs vers d'autres régions ne se font pas toujours de manière préférentielle à partir de la capitale régionale.

La proximité géographique et la redistribution de la population à partir de l'Île-de-France déterminent la géographie des échanges nets entre régions

Pour pouvoir comparer les soldes migratoires entre les divers couples de régions, il est nécessaire d'utiliser un indice qui prenne en compte les populations des deux régions considérées. L'indice de migration nette entre deux régions se calculera en rapportant le flux net (solde des échanges entre les deux régions) au produit des populations moyennes des deux régions (cf. tableau K en annexe).

Globalement, l'héliotropisme et l'attraction pour la côte atlantique jouant, la plupart des régions sont déficitaires avec les régions situées plus au sud ou à l'ouest et excédentaires avec celles situées plus au nord.

La région Nord-Pas-de-Calais ne gagne de migrants (en termes de solde) d'aucune région. À l'inverse le Languedoc-Roussillon a l'avantage sur toutes les régions. L'Île-de-France n'est excédentaire qu'avec la Champagne-Ardenne, le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine.

Les échanges les plus déséquilibrés associent l'Île-de-France au Centre, à la Picardie, et au Languedoc-Roussillon, l'Alsace et la Franche-Comté à la Lorraine, le Languedoc-Roussillon à la Corse.

Les échanges entre l'Île-de-France et les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest sont également très fortement déficitaires aux dépens de la région parisienne. Les régions ayant exercé le plus fortement leur attractivité sur la population francilienne sont donc, d'une part, les régions limitrophes du Bassin parisien (à l'exception de Champagne-Ardenne et de la Haute-Normandie), ces migrations s'appa-

rentant au phénomène d'étalement urbain, et d'autre part, les régions du Sud et de l'Ouest. Les régions de la moitié Est, de l'Alsace au Rhône-Alpes, ont des échanges moins déséquilibrés avec la région parisienne.

En contrepartie, pour de nombreuses régions, principalement dans le Bassin parisien et le Sud-Ouest, c'est avec l'Île-de-France que les échanges les plus excédentaires sont réalisés.

Deux types d'échanges entre régions organisent donc la géographie des migrations nettes : les migrations entre régions voisines dont le dynamisme et la structure économiques sont très différents (par exemple, entre l'Alsace et la Lorraine), et la redistribution de la population d'Île-de-France vers sa grande périphérie d'une part, et vers le Sud et l'Ouest, d'autre part.

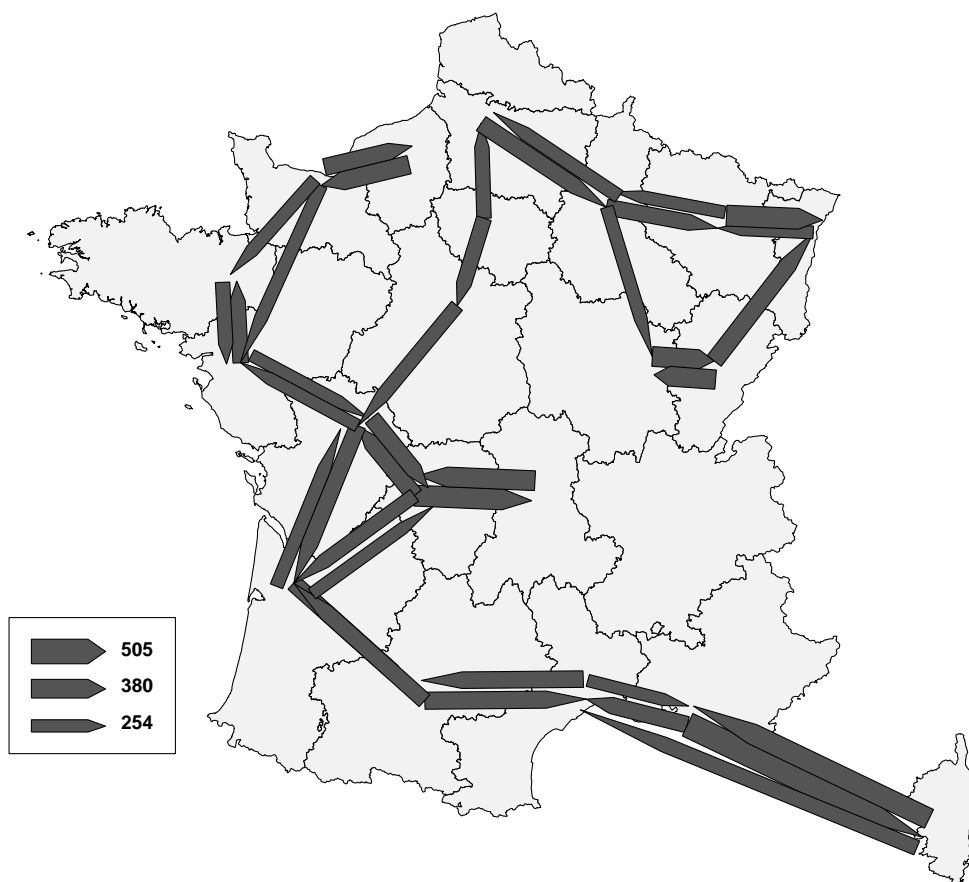
La proximité et la complémentarité des régions sont à l'origine des flux interrégionaux les plus forts

Pour caractériser l'intensité des flux entre régions, en éliminant l'effet des populations de départ et d'arrivée, on utilise un indice d'intensité qui rapporte le flux de migrants d'une région vers une autre au produit de la population de la première en début de période, par la population de la seconde en fin de période. Cet indice est transformé en indice d'intensité relative : on divise pour cela les indices d'intensité par l'indice moyen de toutes les régions. Cet indice moyen est le rapport entre la somme des migrants entre régions et la somme des produits des populations de la région d'origine et de la région de destination. De cette manière, si tous les indices d'intensité sont égaux, les indices d'intensité relative seront tous égaux à l'unité, et ce sera la position par rapport à l'unité qui indiquera si le couple de régions considéré échange des migrants avec une intensité plus forte ou moins forte que la moyenne des régions.

La contiguïté des régions joue un rôle fondamental : tous les flux échangés entre deux régions qui disposent d'une frontière commune ont des indices supérieurs à 1, à l'exception des migrations de Midi-Pyrénées vers l'Auvergne (cf. tableau L en annexe et carte 7).

L'Île-de-France a des échanges particulièrement intenses avec la Picardie et le Centre (dans le sens Île-de-France vers Province). Avec les

Carte 7
Principaux flux entre régions (1990-1999)



Lecture : on a représenté les flux ayant des indices d'intensité relative les plus élevés (indice > 250). Cet indice compare l'intensité des flux migrants entre deux régions à l'intensité moyenne des flux interrégionaux et est égal à un lorsque ces intensités sont les mêmes. Pour plus de détail, on se reportera au texte.
Source : recensements de la population, Insee.

régions de l'Ouest et du Sud, les indices sont supérieurs à l'unité, mais les échanges sont moins intenses qu'avec les deux régions citées ci-dessus. Dans l'autre sens, de la province vers l'Île-de-France, les flux les plus intenses (indice supérieur à 1) ont les régions du Bassin parisien comme origine, ainsi que la Bretagne et les Pays-de-la-Loire. Donc, en termes d'intensité des échanges, c'est très nettement avec les régions proches, du Bassin parisien, que l'Île-de-France est la plus liée.

Tous les autres flux dont l'intensité est fortement supérieure à la moyenne relient des régions voisines, et la plupart du temps dans les deux sens : entre Champagne-Ardenne et Lorraine, entre Haute et Basse-Normandie, entre Bourgogne et Franche-Comté, entre Alsace et Lorraine, entre Bretagne et Pays de la Loire, entre Poitou-Charentes et Pays-de-la-Loire, entre Poitou-Charentes et Aquitaine, entre Aquitaine et Midi-Pyrénées, entre Aquitaine et Limousin, entre Limousin et Auvergne, entre Midi-Pyrénées et

Languedoc-Roussillon, entre Languedoc Roussillon et Provence-Alpes-Côte-d'Azur, entre Corse et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Comme antérieurement, les échanges interrégionaux des années 90 révèlent avant tout des phénomènes de complémentarité ou d'affinité entre régions voisines (Baccaïni, 1993), même si la résultante de ces mouvements se traduit par un glissement des populations vers le Sud et l'Ouest du pays.

En d'autres termes, c'est bien plus le déséquilibre des flux migratoires, en faveur des régions du Sud et de l'Ouest, qui explique les changements dans la répartition spatiale de la population, que l'intensité des flux vers ces régions de l'Ouest et du Sud : le Sud et l'Ouest attirent plus de migrants qu'ils n'en émettent, mais les flux de nouveaux arrivants en provenance des régions éloignées restent peu intenses par rapport à ceux que l'on observe entre régions voisines. □

BIBLIOGRAPHIE

- Baccaïni B. (1991)**, *Mobilité, distances de migration et cycle de vie*, Thèse de doctorat, Université de Paris 1.
- Baccaïni B. (1993)**, « Régions attractives et régions répulsives entre 1982 et 1990 », *Population*, n° 6, pp. 1791-1812.
- Baccaïni B., Courgeau D. et Desplanques G. (1993)**, « Les migrations internes en France de 1982 à 1990. Comparaison avec les périodes antérieures », *Population*, n° 6, pp. 1771-1790.
- Baccaïni B. (1999)**, « Analyse des migrations internes et estimation du solde migratoire externe au niveau local à l'aide des données censitaires », *Population*, n° 4-5, pp. 801-816.
- Baccaïni B. (2000)**, « Projet de mobilité et cadre de vie », *Données Urbaines*, n° 3, pp. 91-111, CNRS et Insee.
- Baccaïni B. (2001)**, « Les migrations en France entre 1990 et 1999. Les régions de l'Ouest de plus en plus attractives », *Insee Première*, n° 758.
- Bessy-Pietri P., Hilal M. et Schmitt B. (2000)**, « Recensement de la population 1999. Évolutions contrastées du rural », *Insee Première*, n° 726.
- Chaleix M. et Madinier C. (2000)**, « Des logements plus grands et plus confortables », *Insee Première*, n° 750.
- Courgeau D. (1988)**, *Méthodes de mesure de la mobilité spatiale*, Paris, Éditions de l'Ined.
- Courgeau D. (2000)**, « Le départ de chez les parents : une analyse démographique sur le long terme », *Économie et Statistique*, n° 337-338, pp. 37-60.
- Courgeau D., Nedellec V. et Empereur-Bissonnet P. (1999)**, « La durée de résidence dans un même logement. Essai de mesure à l'aide des fichiers EDF », *Population*, n° 2, pp. 333-342.
- Galland O. (2000)**, « Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives mais resserrées », *Économie et Statistique*, n° 337-338, pp. 13-36.
- Galland O. et Meron M. (1996)**, « Les frontières de la jeunesse », *Données Sociales*, Insee, pp. 324-327.
- Le Blanc D., Neiss M. et Omalek L. (2000)**, « Confort de l'habitat et cycle de vie », *Insee Première*, n° 727.
- Le Jeannic T. (1993)**, « Rôle des migrations dans le peuplement de l'Île-de-France », *Population*, n° 6, pp. 1813-1854.
- Lelièvre E. (1988)**, « Bilan des connaissances sur la mobilité individuelle au cours du cycle de vie », in *Stratégies résidentielles. Congrès et Colloques*, n° 2, Ined, pp. 49-63.
- Villeneuve-Gokalp C. (2000)**, « Les jeunes partent toujours au même âge de chez leurs parents », *Économie et Statistique*, n° 337-338, pp. 61-80.
-

Tableau A
Soldes migratoires des régions (1990-1999)

	Entrants	Sortants	Solde	Taux annuel (pour 10 000)
Île-de-France	871 285	1 438 546	- 567 261	- 57,4
Champagne-Ardenne	115 955	156 998	- 41 043	- 33,2
Picardie	205 866	218 875	- 13 009	- 7,7
Haute-Normandie	155 372	178 465	- 23 093	- 14,2
Centre	323 348	280 932	42 416	19,4
Basse-Normandie	138 713	143 748	- 5 035	- 3,9
Bourgogne	183 144	178 318	4 826	3,3
Nord-Pas-de-calais	159 950	277 846	- 117 896	- 32,0
Lorraine	139 605	197 273	- 57 668	- 27,4
Alsace	122 477	106 394	16 083	10,5
Franche-Comté	90 630	103 411	- 12 781	- 12,6
Pays de la Loire	325 761	268 896	56 865	19,6
Bretagne	296 839	224 674	72 165	27,7
Poitou-Charentes	197 452	156 377	41 075	28,0
Aquitaine	329 114	218 214	110 900	43,2
Midi-Pyrénées	302 099	196 241	105 858	47,2
Limousin	85 115	71 922	13 193	20,7
Rhône-Alpes	455 383	390 699	64 684	12,8
Auvergne	127 311	118 550	8 761	7,4
Languedoc-Roussillon	338 109	191 254	146 855	74,0
Provence-Alpes-Côte d'azur	492 914	347 506	145 408	36,7
Corse	31 586	22 889	8 697	38,2

Source : recensements de la population, Insee.

Tableau B
Évolution des taux annuels moyens de migration nette interne (pour 10 000)

	Périodes intercensitaires			
	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Île-de-France	- 25,0	- 64,0	- 36,4	- 57,4
Champagne-Ardenne	- 34,2	- 38,9	- 39,2	- 33,2
Picardie	1,4	5,8	2,0	- 7,7
Haute-Normandie	0,1	- 1,8	- 8,9	- 14,2
Centre	42,7	41,9	32,5	19,4
Basse-Normandie	- 27,0	- 7,0	- 6,3	- 3,9
Bourgogne	10,4	7,6	- 1,4	3,3
Nord-Pas-de-calais	- 47,9	- 44,6	- 51,6	- 32,0
Lorraine	- 50,7	- 52,3	- 56,2	- 27,4
Alsace	20,8	2,0	- 2,5	10,5
Franche-Comté	31,9	- 19,8	- 23,7	- 12,6
Pays de la Loire	7,3	17,4	0,1	19,6
Bretagne	13,1	30,5	7,7	27,7
Poitou-Charentes	11,2	13,0	6,9	28,0
Aquitaine	14,5	41,6	39,3	43,2
Midi-Pyrénées	9,5	32,2	40,7	47,2
Limousin	2,1	35,8	14,1	20,7
Rhône-Alpes	22,0	15,2	23,0	12,8
Auvergne	- 15,9	4,9	- 3,8	7,4
Languedoc-Roussillon	23,4	90,1	82,0	74,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	86,4	73,4	51,8	36,7
Corse	22,0	81,7	47,7	38,2

Source : recensements de la population, Insee.

Tableau C
Évolution des taux annuels d'entrée et de sortie des régions (pour 10 000)

	Taux d'entrées				Taux de sorties			
	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Île-de-France	182,7	147,0	152,7	130,3	207,7	211,0	189,1	187,7
Champagne-Ardenne	167,9	139,9	135,9	135,8	202,1	178,8	175,1	169,0
Picardie	205,2	190,3	186,3	172,2	203,8	184,6	184,3	179,9
Haute-Normandie	166,4	154,4	146,0	135,9	166,3	156,2	154,9	150,1
Centre	248,4	227,3	217,1	206,0	205,7	185,4	184,6	186,7
Basse-Normandie	168,5	160,9	153,1	151,2	195,5	167,9	159,4	155,1
Bourgogne	206,7	184,7	177,3	176,7	196,3	177,1	178,7	173,4
Nord-Pas-de-Calais	61,2	57,3	57,4	64,5	109,1	101,9	109,0	96,5
Lorraine	108,4	92,9	88,6	96,4	159,2	145,2	144,8	123,8
Alsace	122,4	102,0	99,1	111,7	101,7	99,9	101,6	101,2
Franche-Comté	150,4	128,5	121,9	127,2	182,3	148,3	145,6	139,8
Pays de la Loire	149,4	148,7	136,1	156,2	142,0	131,3	136,0	136,6
Bretagne	146,2	152,6	136,6	157,9	133,0	122,1	128,9	130,2
Poitou-Charentes	175,0	176,8	168,7	186,6	186,2	163,8	161,8	158,7
Aquitaine	174,1	178,2	172,4	176,1	159,6	136,6	133,1	132,9
Midi-Pyrénées	166,4	169,8	175,1	184,9	157,4	137,7	134,4	137,7
Limousin	181,3	193,8	175,5	185,8	178,5	158,0	161,4	165,1
Rhône-Alpes	143,8	129,6	135,0	126,1	121,8	114,4	112,0	113,2
Auvergne	149,6	149,2	141,6	150,7	165,5	144,4	145,4	143,3
Languedoc-Roussillon	217,8	250,2	242,6	232,5	194,4	160,2	160,6	158,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	248,1	218,8	196,9	171,7	161,7	145,3	145,1	135,0
Corse	234,1	251,4	222,2	191,6	213,2	169,7	174,5	153,4

Source : recensements de la population, Insee.

Tableau D
Taux annuels moyens de migration nette interne selon l'âge en 1999 (1990-1999)

En ‰₀₀₀

	0-4	5-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74	75 et plus	Ensemble
Île-de-France	- 79,6	- 130,8	- 97,2	- 53,8	66,5	181,0	- 12,1	- 117,5	- 89,9	- 60,1	- 53,4	- 90,0	- 176,9	- 179,6	-96,6	- 47,7	- 57,4
Champagne-Ardenne	- 44,7	- 29,8	- 26,5	- 30,0	- 72,7	- 92,0	-58,6	- 34,7	- 25,6	- 22,8	- 20,8	- 17,4	- 7,7	- 7,5	- 7,2	- 4,0	- 33,2
Picardie	27,9	39,8	8,0	- 18,6	- 119,3	- 76,9	13,5	27,0	7,1	- 5,1	- 7,2	- 5,4	- 2,6	1,5	- 3,9	2,7	- 7,7
Haute-Normandie	0,8	3,6	- 14,1	- 21,2	- 69,6	- 54,5	- 3,1	- 9,3	- 12,3	- 12,3	- 8,4	- 5,7	- 8,2	0,1	- 1,0	6,4	- 14,2
Centre	63,4	64,6	30,1	2,6	- 83,1	- 58,0	33,6	48,4	26,8	14,2	16,0	31,9	64,6	61,7	25,4	9,4	19,4
Basse-Normandie	- 6,0	14,6	8,4	- 7,1	- 96,0	- 119,8	- 24,6	12,8	7,0	4,4	9,1	36,5	64,4	54,0	24,8	11,5	- 3,9
Bourgogne	1,2	28,1	18,0	- 2,2	- 85,0	- 107,6	- 18,6	19,4	19,0	9,6	15,1	35,4	69,4	53,7	22,2	9,0	3,3
Nord-Pas-de-Calais	- 52,8	- 28,9	- 22,2	- 16,8	- 22,7	- 97,2	- 67,1	- 29,1	- 22,8	- 19,3	- 19,0	- 23,4	- 24,1	- 19,6	- 11,6	- 12,6	- 32,0
Lorraine	- 41,8	- 22,2	- 21,5	- 21,7	- 25,7	- 76,0	- 57,9	- 28,0	- 23,5	- 20,4	- 20,8	- 21,8	- 17,0	- 12,6	- 7,6	- 4,2	- 27,4
Alsace	30,0	6,5	- 3,8	6,2	64,9	65,4	18,0	2,4	- 0,2	0,3	- 5,5	- 9,8	- 14,8	- 7,8	- 2,4	1,5	10,5
Franche-Comté	- 2,2	5,5	3,4	- 8,7	- 74,0	- 86,8	- 18,8	7,0	2,7	- 1,3	- 6,2	1,0	4,8	2,5	- 3,0	- 7,7	- 12,6
Pays de la Loire	38,0	60,7	39,0	19,5	- 35,6	- 101,0	11,9	54,4	34,2	25,8	20,1	36,3	59,6	53,2	28,8	16,0	19,6
Bretagne	39,9	60,6	41,8	27,9	- 10,5	- 89,4	- 8,9	58,4	41,8	27,9	30,6	58,6	95,8	79,0	34,6	12,8	27,7
Poitou-Charentes	35,3	76,1	59,7	30,6	- 46,1	- 109,2	8,9	62,8	48,2	30,5	34,8	62,6	91,7	69,2	30,8	10,4	28,0
Aquitaine	58,0	86,3	70,5	46,7	21,6	- 17,7	22,0	74,9	59,8	43,7	36,8	50,2	67,3	56,2	28,8	16,6	43,2
Midi-Pyrénées	53,3	81,6	72,7	61,7	88,1	18,9	26,4	75,6	63,0	43,1	36,5	38,3	47,4	38,1	18,8	13,8	47,2
Limousin	18,3	60,1	43,9	27,6	- 10,8	- 81,9	- 13,6	43,0	37,6	21,4	17,3	40,9	76,5	59,9	21,9	6,5	20,7
Rhône-Alpes	32,5	24,3	15,3	12,3	25,3	19,4	22,5	24,7	15,1	8,0	1,7	- 5,2	- 10,0	- 6,3	0,3	7,2	12,8
Auvergne	8,0	43,1	34,8	14,4	- 41,5	- 107,9	- 27,2	34,6	24,8	15,0	14,3	30,3	43,5	35,9	17,8	7,3	7,4
Languedoc-Roussillon	78,8	102,8	97,0	77,7	72,2	27,2	47,8	97,8	87,1	72,0	71,1	99,1	135,5	103,4	48,2	19,7	74,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	52,4	47,2	36,4	26,9	29,0	46,5	54,5	50,9	37,0	29,4	29,1	30,9	49,4	48,6	26,9	9,9	36,7
Corse	65,2	46,5	22,3	- 22,5	- 126,1	50,7	104,6	68,4	25,5	16,7	33,3	72,4	110,7	91,9	43,1	18,3	38,2

Source : recensements de la population, Insee.

Tableau E
Flux migratoires selon l'âge en 1999 (1990-1999)

A - Entrées dans les régions

En 1000

	0 - 4	5 - 9	10 - 14	15 - 19	20 - 24	25 - 29	30 - 34	35 - 39	40 - 44	45 - 49	50 - 54	55 - 59	60 - 64	65 - 69	70 - 74	75 et plus	Ensemble
Île-de-France	188,8	108,0	81,8	80,8	233,8	412,6	264,2	125,2	86,8	68,0	57,8	44,8	42,9	42,9	41,8	55,5	130,3
Champagne-Ardenne	238,1	183,0	129,3	105,4	205,1	260,8	237,3	170,6	120,3	85,2	73,9	68,9	72,4	62,3	41,6	45,2	135,8
Picardie	307,3	253,8	171,2	127,8	161,9	264,9	304,2	238,9	165,6	119,9	102,3	100,4	106,2	92,2	62,4	69,5	172,2
Haute-Normandie	232,1	184,2	123,8	98,3	148,3	231,6	239,3	173,2	123,6	96,9	86,6	81,0	85,7	81,1	57,8	61,8	135,9
Centre	370,0	297,8	214,2	158,8	217,6	328,3	352,2	280,0	197,8	144,9	126,0	134,6	173,4	158,0	93,2	76,5	206,0
Basse-Normandie	249,2	198,7	141,2	110,8	158,5	230,9	255,1	194,1	136,0	108,7	100,6	122,5	149,3	125,5	76,0	65,5	151,2
Bourgogne	304,0	248,8	181,5	140,2	208,7	285,4	297,0	233,8	167,7	125,8	115,9	127,4	161,7	133,4	79,3	67,2	176,7
Nord-Pas-de-Calais	103,4	82,2	58,0	50,7	100,5	109,5	112,6	84,5	58,2	44,1	37,4	33,7	28,5	23,1	19,5	20,8	64,5
Lorraine	178,5	136,1	95,1	76,0	156,2	186,5	175,7	126,0	84,8	60,9	49,8	40,6	36,0	29,5	21,6	30,5	96,4
Alsace	204,3	137,5	95,6	89,1	215,6	259,5	202,2	132,2	90,4	66,0	55,0	36,6	26,8	24,5	20,4	27,5	111,7
Franche-Comté	236,0	175,8	125,0	95,1	170,5	230,6	242,5	177,6	118,0	83,9	66,7	64,5	65,8	54,0	36,4	37,0	127,2
Pays de la Loire	269,9	216,5	149,1	112,9	190,5	236,8	275,6	209,6	141,1	108,0	91,0	104,0	128,3	110,9	71,8	58,9	156,2
Bretagne	275,6	218,0	151,8	115,5	199,6	246,5	264,6	213,6	142,8	101,9	93,2	118,8	154,7	130,2	70,9	51,8	157,9
Poitou-Charentes	324,4	275,7	206,1	156,6	231,7	288,2	315,6	251,6	180,9	132,6	122,2	142,5	171,8	135,4	80,6	61,2	186,6
Aquitaine	299,2	259,8	201,2	158,5	227,0	274,9	282,4	245,3	180,9	134,0	113,5	118,7	133,6	112,9	72,3	60,9	176,1
Midi-Pyrénées	313,8	265,2	211,1	178,2	299,8	320,4	305,5	252,0	187,3	136,1	113,0	107,4	113,6	93,3	59,9	54,9	184,9
Limousin	353,7	294,4	217,8	175,6	301,9	315,8	326,2	252,7	178,7	130,1	111,6	125,5	160,2	124,8	65,4	55,0	185,8
Rhône-Alpes	217,6	164,1	119,1	97,8	179,7	242,0	229,3	171,6	119,8	87,5	68,4	54,4	53,4	49,4	39,1	44,3	126,1
Auvergne	282,9	230,8	168,2	129,2	208,7	247,8	264,5	204,9	140,0	105,6	91,1	96,5	109,5	90,7	57,8	52,7	150,7
Languedoc-Roussillon	352,2	303,1	250,7	210,1	309,0	358,2	350,4	301,1	232,5	187,2	169,7	190,0	228,8	181,1	108,9	78,6	232,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	272,5	220,4	173,6	144,2	212,0	298,0	288,3	228,8	172,4	133,9	117,4	107,5	130,5	124,8	88,1	70,5	171,7
Corse	304,6	245,3	201,6	149,9	184,7	296,3	318,7	255,4	190,0	144,6	144,1	160,3	198,9	168,8	99,9	72,0	191,6

Source : recensements de la population, Insee.

B - Sorties des régions

	En ⁰ 000																
	0-4	5-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74	75 et plus	Ensemble
Île-de-France	268,4	238,8	179,0	134,6	167,3	231,6	276,3	242,6	176,7	128,1	111,2	134,8	219,7	222,4	138,3	103,2	187,7
Champagne-Ardenne	282,8	212,8	155,8	135,4	277,8	352,8	295,9	205,3	145,9	108,0	94,7	86,3	80,1	69,8	48,7	49,2	169,0
Picardie	279,4	214,0	163,2	146,4	281,2	341,9	290,7	212,0	158,5	125,0	109,4	105,8	108,8	90,7	66,3	66,8	179,9
Haute-Normandie	231,3	180,6	137,9	119,5	217,8	286,1	242,4	182,5	135,9	109,2	95,0	86,6	93,9	81,0	58,8	55,4	150,1
Centre	306,6	233,2	184,2	156,2	300,7	386,3	318,6	231,5	171,0	130,7	110,0	102,7	108,8	96,3	67,8	67,1	186,7
Basse-Normandie	255,2	184,1	132,8	117,9	254,5	350,7	279,7	181,3	129,0	104,4	91,6	86,1	84,9	71,5	51,2	54,0	155,1
Bourgogne	302,8	220,7	163,5	142,4	293,7	392,9	315,7	214,4	148,8	116,2	100,8	92,0	92,3	79,6	57,1	58,2	173,4
Nord-Pas-de-Calais	156,2	111,1	80,3	67,5	123,2	206,6	179,7	113,7	81,1	63,4	56,5	57,2	52,6	42,7	31,2	33,4	96,5
Lorraine	220,3	158,3	116,6	97,7	181,9	262,5	233,6	154,0	108,2	81,3	70,6	62,4	53,0	42,1	29,2	34,8	123,8
Alsace	174,3	131,0	99,4	82,8	150,7	194,1	184,1	129,8	90,6	65,8	60,5	46,4	41,7	32,3	22,8	26,0	101,2
Franche-Comté	238,2	170,3	121,6	103,8	244,5	317,4	261,3	170,6	115,3	85,2	72,9	63,5	61,0	51,5	39,4	44,6	139,8
Pays de la Loire	231,9	155,8	110,1	93,4	226,1	337,8	263,7	155,2	106,8	82,3	70,9	67,7	68,7	57,6	43,0	42,9	136,6
Bretagne	235,8	157,5	110,0	87,5	210,2	335,9	273,5	155,2	100,9	73,9	62,7	60,2	58,9	51,2	36,3	39,0	130,2
Poitou-Charentes	289,1	199,6	146,4	126,0	277,8	397,5	306,7	188,8	132,6	102,1	87,4	79,9	80,1	66,2	49,8	50,8	158,7
Aquitaine	241,3	173,5	130,6	111,8	205,4	292,6	260,3	170,3	121,1	90,4	76,7	68,5	66,3	56,8	43,5	44,3	132,9
Midi-Pyrénées	260,4	183,6	138,4	116,5	211,7	301,5	279,0	176,4	124,4	93,1	76,5	69,1	66,2	55,2	41,1	41,2	137,7
Limousin	335,4	234,3	173,9	148,0	312,8	397,7	339,9	209,7	141,1	108,8	94,2	84,5	83,7	64,9	43,5	48,6	165,1
Rhône-Alpes	185,1	139,9	103,8	85,5	154,4	222,5	206,7	146,9	104,7	79,5	66,7	59,6	63,4	55,7	38,7	37,1	113,2
Auvergne	274,9	187,7	133,4	114,8	250,1	355,8	291,7	170,3	115,2	90,6	76,9	66,2	66,0	54,8	40,1	45,4	143,3
Languedoc-Roussillon	273,4	200,2	153,7	132,3	236,8	331,0	302,6	203,3	145,4	115,2	98,6	90,8	93,3	77,7	60,7	58,9	158,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	220,1	173,2	137,1	117,3	182,9	251,4	233,8	177,9	135,4	104,5	88,3	76,5	81,1	76,2	61,2	60,6	135,0
Corse	239,4	198,8	179,3	172,4	310,8	245,7	214,1	187,0	164,5	127,9	110,8	87,9	88,2	76,9	56,8	53,7	153,4

Source : recensements de la population, Insee.

Tableau F
Coefficients de migration différentielle selon l'âge en 1999 (1990-1999)

En ‰

	0 - 4	5 - 9	10 - 14	15 - 19	20 - 24	25 - 29	30 - 34	35 - 39	40 - 44	45 - 49	50 - 54	55 - 59	60 - 64	65 - 69	70 - 74	75 et plus
Île-de-France	1,02	0,56	0,57	0,82	2,70	4,04	1,55	0,67	0,63	0,70	0,68	0,36	0,15	0,14	0,31	0,71
Champagne-Ardenne	1,07	1,10	1,05	0,96	0,89	0,89	1,00	1,05	1,04	0,98	0,96	0,99	1,18	1,16	1,09	1,20
Picardie	1,22	1,36	1,14	0,88	0,50	0,75	1,13	1,26	1,13	1,00	0,97	0,99	1,03	1,09	0,98	1,13
Haute-Normandie	1,15	1,18	0,99	0,88	0,68	0,86	1,13	1,07	1,01	0,97	1,01	1,04	1,01	1,15	1,12	1,34
Centre	1,14	1,24	1,08	0,89	0,56	0,69	1,00	1,14	1,07	1,01	1,05	1,29	1,76	1,84	1,39	1,05
Basse-Normandie	1,00	1,16	1,13	0,95	0,54	0,58	0,91	1,14	1,12	1,10	1,19	1,75	2,48	2,47	1,87	1,37
Bourgogne	0,98	1,16	1,13	0,95	0,61	0,63	0,89	1,10	1,16	1,09	1,19	1,57	2,31	2,14	1,58	1,20
Nord-Pas-de-Calais	0,99	1,15	1,11	1,17	1,31	0,73	0,92	1,15	1,10	1,05	0,99	0,84	0,75	0,75	0,92	0,91
Lorraine	1,06	1,14	1,07	1,00	1,14	0,88	0,95	1,07	1,01	0,95	0,87	0,78	0,83	0,87	0,93	1,18
Alsace	1,09	0,93	0,82	0,96	1,48	1,33	0,99	0,89	0,87	0,87	0,76	0,63	0,48	0,59	0,74	0,94
Franche-Comté	1,13	1,19	1,19	1,01	0,70	0,73	1,03	1,21	1,18	1,12	1,01	1,17	1,27	1,22	1,02	0,88
Pays de la Loire	1,03	1,34	1,29	1,09	0,65	0,51	0,88	1,28	1,24	1,23	1,19	1,57	2,20	2,32	1,81	1,32
Bretagne	0,95	1,22	1,22	1,13	0,70	0,49	0,72	1,21	1,26	1,21	1,37	2,24	4,20	3,88	2,19	1,15
Poitou-Charentes	0,93	1,27	1,31	1,09	0,62	0,51	0,82	1,21	1,25	1,16	1,30	1,94	2,76	2,51	1,64	1,04
Aquitaine	0,91	1,21	1,27	1,11	0,76	0,61	0,74	1,14	1,21	1,19	1,19	1,55	2,04	1,99	1,44	1,06
Midi-Pyrénées	0,85	1,12	1,22	1,23	1,09	0,71	0,74	1,10	1,20	1,14	1,16	1,26	1,49	1,45	1,14	0,99
Limousin	0,91	1,18	1,17	1,08	0,80	0,61	0,80	1,11	1,19	1,09	1,08	1,52	2,36	2,38	1,55	1,01
Rhône-Alpes	1,08	1,08	1,04	1,04	1,07	0,97	0,99	1,07	1,04	0,98	0,89	0,76	0,68	0,73	0,87	1,11
Auvergne	0,97	1,26	1,30	1,10	0,72	0,57	0,81	1,22	1,23	1,16	1,19	1,63	2,01	2,01	1,60	1,15
Languedoc-Roussillon	0,82	1,05	1,19	1,14	0,83	0,63	0,70	1,02	1,15	1,18	1,30	1,87	2,64	2,35	1,40	0,86
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,96	1,00	0,99	0,95	0,87	0,90	0,95	1,02	1,00	1,01	1,07	1,16	1,45	1,49	1,21	0,88
Corse	1,03	0,98	0,86	0,60	0,36	0,95	1,31	1,15	0,89	0,86	1,06	1,85	2,80	2,65	1,73	1,11

Lecture : Le coefficient de migration différentielle permet de saisir les effets qualitatifs des migrations indépendamment de l'attractivité globale de la région.

Pour une classe d'âge x, il s'agit du rapport du nombre d'entrants de la classe d'âge au nombre de sortants de la classe d'âge, divisé par le rapport du nombre d'entrants total au nombre de sortants total. Il est exprimé en pour 10 000.

On dira que la région est sélective en faveur de la classe d'âge lorsque que le coefficient est supérieur à l'unité, et qu'elle exerce au contraire un effet de rejet sur la classe d'âge lorsque ce coefficient est inférieur à l'unité.

Source : recensements de la population, Insee.

Tableau G
Naissances intercensitaires et effectifs d'enfants de moins de 10 ans, entre 1990 et 1999

Région	Enfants âgés de 0-9 ans en 1999							
	Naissances domiciliées	Recensés en région en 1999	Nés dans une autre région ou Dom Tom et résidant en région en 1999	Nés à l'étranger et résidant en région en 1999	Nés en région et résidant dans une autre région ou Dom Tom en 1999	Décédés entre 0 et 9 ans	Nés en région et partis vers étranger (estimation)	Solde migratoire global
Île-de-France	1 480 879	1 350 196	93 508	40 446	179 082	9 988	75 567	- 120 695
Champagne-Ardenne	153 425	152 155	16 838	1 760	22 344	1 072	- 3 548	- 198
Picardie	222 395	226 531	40 479	1 894	26 832	1 719	9 686	5 855
Haute-Normandie	214 030	213 359	26 044	1 929	20 803	1 530	6 311	859
Centre	255 992	266 224	48 557	3 019	32 253	1 664	7 427	11 896
Basse-Normandie	157 210	160 511	17 221	1 336	23 436	949	- 9 129	4 250
Bourgogne	163 100	167 310	25 893	1 963	25 500	1 128	- 2 982	5 338
Nord-Pas-de-Calais	505 565	500 583	20 752	5 769	30 875	3 725	- 3 097	- 1 257
Lorraine	256 107	257 913	20 006	5 816	24 920	1 736	- 2 640	3 542
Alsace	199 646	202 473	14 180	6 129	15 962	1 235	285	4 062
Franche-Comté	124 382	126 828	12 476	2 249	13 072	863	- 1 656	3 309
Pays de la Loire	351 376	368 897	43 322	4 103	32 268	2 187	- 4 551	19 708
Bretagne	300 697	315 374	31 868	3 573	27 679	1 885	- 8 800	16 562
Poitou-Charentes	153 490	162 882	27 076	1 868	18 233	1 076	243	10 468
Aquitaine	273 764	290 030	38 048	4 798	28 645	1 947	- 4 012	18 213
Midi-Pyrénées	241 699	255 713	38 084	5 096	25 302	1 509	2 355	15 523
Limousin	57 672	60 770	10 972	776	12 959	390	- 4 699	3 488
Rhône-Alpes	649 362	666 610	57 472	17 357	52 683	3 782	1 116	21 030
Auvergne	118 206	124 190	20 740	1 446	18 066	863	- 2 727	6 847
Languedoc-Roussillon	225 540	238 197	41 606	5 284	24 224	1 554	8 455	14 211
Provence-Alpes-Côte d'Azur	476 515	483 511	54 860	14 137	48 366	2 914	10 721	9 910
Corse	25 411	25 962	3 417	841	2 434	164	1 109	715

Sources : recensements de la population et statistiques d'état civil, Insee.

Tableau H
Comparaison entre le mouvement naturel observé et une estimation en l'absence de migration (1990-1999)

Région	Naissances 1990-1999				Décès 1990-1999				Solde naturel 1990-1999			
	État Civil	Omphale	Différence	Effet des migrations(%)	État Civil	Omphale	Différence	Effet des migrations (%)	État Civil	Omphale	Différence	Effet des migrations (%)
Île-de-France	1 480 879	1 431 925	48 954	3,4	695 165	723 629	- 28 464	- 3,9	785 714	708 296	77 418	10,9
Champagne-Ardenne	153 425	167 780	- 14 355	- 8,6	112 809	112 697	112	0,1	40 616	55 083	- 14 467	- 26,3
Picardie	222 395	236 465	- 14 070	- 6,0	148 997	147 216	1 781	1,2	73 398	89 249	- 15 851	- 17,8
Haute-Normandie	214 030	225 782	- 11 752	- 5,2	138 459	137 139	1 320	1,0	75 571	88 643	- 13 072	- 14,7
Centre	255 992	266 052	- 10 060	- 3,8	213 204	210 774	2 430	1,2	42 788	55 278	- 12 490	- 22,6
Basse-Normandie	157 210	168 269	- 11 059	- 6,6	118 145	118 482	- 337	- 0,3	39 065	49 787	- 10 722	- 21,5
Bourgogne	163 100	175 687	- 12 587	- 7,2	157 564	155 583	1 981	1,3	5 536	20 104	- 14 568	- 72,5
Nord-Pas-de-Calais	505 565	559 320	- 53 755	- 9,6	328 720	329 102	- 382	- 0,1	176 845	230 218	- 53 373	- 23,2
Lorraine	256 107	277 838	- 21 731	- 7,8	186 738	187 726	- 988	- 0,5	69 369	90 112	- 20 743	- 23,0
Alsace	199 646	200 101	- 455	- 0,2	129 300	132 391	- 3 091	- 2,3	70 346	67 710	2 636	3,9
Franche-Comté	124 382	127 860	- 3 478	- 2,7	88 202	88 835	- 633	- 0,7	36 180	39 025	- 2 845	- 7,3
Pays de la Loire	351 376	363 763	- 12 387	- 3,4	247 344	245 426	1 918	0,8	104 032	118 337	- 14 305	- 12,1
Bretagne	300 697	317 791	- 17 094	- 5,4	263 447	261 679	1 768	0,7	37 250	56 112	- 18 862	- 33,6
Poitou-Charentes	153 490	160 575	- 7 085	- 4,4	152 566	150 629	1 937	1,3	924	9 946	- 9 022	- 90,7
Aquitaine	273 764	280 386	- 6 622	- 2,4	270 741	267 378	3 363	1,3	3 023	13 008	- 9 985	- 76,8
Midi-Pyrénées	241 699	237 437	4 262	1,8	231 510	230 534	976	0,4	10 189	6 903	3 286	47,6
Limousin	57 672	59 433	- 1 761	- 3,0	83 869	85 098	- 1 229	- 1,4	- 26 197	- 25 665	- 532	- 2,1
Rhône-Alpes	649 362	653 276	- 3 914	- 0,6	407 552	410 966	- 3 414	- 0,8	241 810	242 310	- 500	- 0,2
Auvergne	118 206	124 887	- 6 681	- 5,3	133 364	133 040	324	0,2	- 15 158	- 8 153	- 7 005	- 85,9
Languedoc-Roussillon	225 540	224 735	805	0,4	208 092	204 873	3 219	1,6	17 448	19 862	- 2 414	- 12,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	476 515	476 205	310	0,1	402 876	396 383	6 493	1,6	73 639	79 822	- 6 183	- 7,7
Corse	25 411	25 276	135	0,5	24 618	24 344	274	1,1	793	932	- 139	- 14,9

Lecture : L'estimation en l'absence de migrations est obtenue à l'aide du modèle Omphale. Pour la définition de ce modèle, on se reportera au texte. Le nombre de naissances constaté en Île-de-France entre 1990 et 1999 est supérieur de 3,4 % à ce qu'il aurait été en l'absence de migrations.
Sources : recensements de la population et statistiques d'état civil, Insee.

Tableau I
Efficacité des migrations interrégionales (1990-1999)

	Migration nette valeur absolue	Migration totale (1)	Indice d'efficacité (%)
Île-de-France	567 261	2 309 831	24,6
Champagne-Ardenne	41 043	272 953	15,0
Picardie	13 009	424 741	3,1
Haute-Normandie	23 093	333 837	6,9
Centre	42 416	604 280	7,0
Basse-Normandie	5 035	282 461	1,8
Bourgogne	4 826	361 462	1,3
Nord-Pas-de-Calais	117 896	437 796	26,9
Lorraine	57 668	336 878	17,1
Alsace	16 083	228 871	7,0
Franche-Comté	12 781	194 041	6,6
Pays de la Loire	56 865	594 657	9,6
Bretagne	72 165	521 513	13,8
Poitou-Charentes	41 075	353 829	11,6
Aquitaine	110 900	547 328	20,3
Midi-Pyrénées	105 858	498 340	21,2
Limousin	13 193	157 037	8,4
Rhône-Alpes	64 684	846 082	7,6
Auvergne	8 761	245 861	3,6
Languedoc-Roussillon	146 855	529 363	27,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	145 408	840 420	17,3
Corse	8 697	54 475	16,0
Ensemble	1 675 572	10 976 056	15,3

1. Les migrants étant comptés deux fois (en tant que sortant d'une région et en tant qu'arrivant dans une autre), la somme des migrations totales des régions doit être divisée par deux pour obtenir le nombre total de migrants interrégionaux (5 488 028).

*Lecture : pour la définition de l'indice d'efficacité, on se reportera au texte.
Source : recensements de la population, Insee.*

Tableau J
Efficacité des migrations interrégionales selon l'âge en 1999 (1990-1999)

En %

Région \ Classe d'âge	0 - 4	5 - 9	10 - 14	15 - 19	20 - 24	25 - 29	30 - 34	35 - 39	40 - 44	45 - 49	50 - 54	55 - 59	60 - 64	65 - 69	70 - 74	75 - 79	80 - 84	85 - 89	90 - 94	95 - 99	100 et plus
11 - Île-de-France	23,7	49,5	48,9	33,6	24,2	42,0	3,1	42,3	45,0	40,7	41,9	64,2	83,7	84,1	68,3	47,8	33,7	32,7	37,5	39,2	36,6
21 - Champagne-Ardenne	11,9	10,5	12,8	17,1	20,6	20,5	15,2	12,8	13,3	16,2	17,0	15,4	7,0	7,9	11,0	7,4	9,8	4,9	1,4	11,5	18,2
22 - Picardie	6,8	12,2	3,4	9,4	36,0	17,4	3,2	8,5	3,1	2,9	4,7	3,7	1,7	1,2	4,2	3,9	1,2	7,7	16,3	18,6	20,9
23 - Haute-Normandie	0,2	1,4	7,5	13,5	25,8	14,5	0,9	3,7	6,6	8,3	6,4	4,7	6,4	0,1	1,2	0,9	3,6	13,9	26,2	28,6	20,9
24 - Centre	13,5	17,6	10,8	1,2	21,9	11,3	7,1	13,6	10,4	7,3	9,7	19,5	33,8	35,9	23,0	8,8	8,0	6,1	16,0	19,0	34,2
25 - Basse-Normandie	1,7	5,4	4,3	4,4	31,3	27,9	6,4	4,8	3,8	2,9	6,7	25,5	41,0	40,9	28,6	16,0	11,6	8,7	14,6	30,0	38,5
26 - Bourgogne	0,3	8,5	7,5	1,1	23,1	21,7	4,3	6,2	8,5	5,6	9,9	23,5	40,8	37,5	23,7	9,3	6,5	9,6	16,5	18,3	34,3
31 - Nord-Pas-de-Calais	27,6	20,5	22,0	19,5	14,0	40,8	30,9	20,1	22,4	24,5	27,5	34,6	39,5	39,6	30,9	25,8	29,1	34,3	42,7	48,4	52,0
41 - Lorraine	14,5	10,5	14,0	17,2	10,5	23,1	19,4	13,8	16,7	19,7	23,5	28,6	26,0	23,9	20,5	14,8	5,5	6,7	0,6	8,5	40,0
42 - Alsace	11,3	3,4	2,7	5,1	25,9	20,9	6,6	1,3	0,2	0,3	6,7	16,3	29,3	18,7	7,9	7,0	6,3	4,4	7,4	6,6	16,7
43 - Franche-Comté	0,6	2,2	1,9	6,1	24,3	21,7	5,2	2,9	1,6	1,1	6,2	1,1	5,4	3,3	5,5	8,2	13,3	15,2	21,9	13,5	21,4
52 - Pays de la Loire	10,8	23,8	21,9	13,6	11,8	23,9	3,1	21,7	20,0	19,6	17,9	31,1	45,4	47,6	37,3	25,8	20,1	19,3	23,4	24,5	20,0
53 - Bretagne	11,2	23,5	23,3	20,0	3,6	21,0	2,3	23,1	25,1	23,1	28,8	49,4	69,5	67,3	48,6	31,8	20,9	11,5	5,7	6,7	33,3
54 - Poitou-Charentes	8,2	23,3	24,7	15,6	12,5	21,8	2,0	20,7	22,4	18,8	24,2	42,1	55,4	52,0	35,0	17,8	10,1	8,4	10,4	18,6	24,0
72 - Aquitaine	15,5	29,3	31,3	25,2	7,1	4,4	5,8	26,4	29,1	28,6	28,4	40,0	50,9	50,0	36,8	24,0	19,1	21,2	28,1	29,6	25,4
73 - Midi-Pyrénées	13,3	26,6	30,6	30,8	25,2	4,3	6,4	25,8	29,7	27,5	28,3	32,0	39,3	38,2	27,3	21,1	17,3	21,7	22,0	27,5	30,8
74 - Limousin	3,8	16,4	16,2	12,3	2,5	15,8	2,9	13,4	17,0	12,8	12,1	28,6	47,2	47,5	29,5	15,9	5,3	3,6	6,4	4,8	50,0
82 - Rhône-Alpes	11,6	11,4	9,8	9,6	10,9	6,0	7,4	11,1	9,6	6,9	1,8	6,3	11,8	8,4	0,6	9,5	10,5	17,1	17,3	20,6	1,3
83 - Auvergne	2,0	14,8	16,7	8,4	12,5	24,3	6,8	13,2	14,0	10,9	12,2	27,3	36,7	36,6	26,6	15,2	7,7	7,1	9,2	5,0	8,7
91 - Languedoc-Roussillon	18,2	30,0	35,5	33,5	19,2	5,6	10,5	28,4	34,1	35,2	39,5	53,6	64,8	61,2	42,5	23,1	16,7	18,4	22,0	25,4	20,0
93 - Provence-Alpes-Côte d'Azur	15,3	17,3	16,9	14,8	10,5	12,2	15,0	18,1	17,4	17,8	20,5	24,5	34,6	35,8	26,4	16,6	8,7	5,1	3,4	5,5	5,8
94 - Corse	17,3	15,1	8,3	9,7	34,2	13,4	28,8	22,5	10,3	8,7	18,9	43,7	58,9	57,0	41,0	21,2	23,7	25,4	10,3	4,3	33,3
Ensemble	14,0	23,8	23,1	18,2	17,9	22,0	7,4	21,9	22,6	20,9	22,7	35,8	50,2	49,8	36,3	23,2	16,8	17,2	21,0	24,0	26,9

Lecture : on a fait figurer l'indice d'efficacité selon la région et l'âge. Pour la définition de cet indice, on se reportera au texte.
Source : recensements de la population, Insee.

Tableau K
Indice de migration nette entre les couples de régions (pour 100 milliards)

Région de résidence en 1999 \ Région de résidence en 1990	11	21	22	23	24	25	26	31	41	42	43	52	53	54	72	73	74	82	83	91	93	94
11		- 6	203	94	287	132	180	- 50	- 31	12	8	135	148	176	178	188	177	57	67	222	161	183
21	6		- 106	11	63	23	126	- 17	128	89	61	49	56	45	90	80	35	92	38	156	114	62
22	- 203	106		55	69	41	61	- 16	11	35	45	66	70	83	97	93	88	66	57	138	98	47
23	- 94	- 11	- 55		13	78	30	- 16	- 5	29	19	78	91	100	94	93	57	63	30	118	93	52
24	- 287	- 63	- 69	- 13		3	- 37	- 46	- 29	17	- 1	45	66	99	104	96	79	46	37	94	54	81
25	- 132	- 23	- 41	- 78	- 3		- 1	- 17	- 7	16	12	159	174	56	60	59	10	40	10	73	60	48
26	- 180	- 126	- 61	- 30	37	1		- 27	- 30	44	- 4	24	32	39	49	62	36	128	57	137	85	48
31	50	17	16	16	46	17	27		19	47	29	34	36	52	77	77	66	77	38	124	115	39
41	31	- 128	- 11	5	29	7	30	- 19		303	30	28	37	46	71	59	6	67	26	128	109	51
42	- 12	- 89	- 35	- 29	- 17	- 16	- 44	- 47	- 303		- 197	- 2	5	11	33	28	- 1	21	- 14	70	46	29
43	- 8	- 61	- 45	- 19	1	- 12	4	- 29	- 30	197		10	16	14	37	40	10	75	0	112	78	34
52	- 135	- 49	- 66	- 78	- 45	- 159	- 24	- 34	- 28	2	- 10		36	4	41	43	- 10	12	- 6	44	17	16
53	- 148	- 56	- 70	- 91	- 66	- 174	- 32	- 36	- 37	- 5	- 16	- 36		10	33	25	- 12	- 2	- 16	22	14	2
54	- 176	- 45	- 83	- 100	- 99	- 56	- 39	- 52	- 46	- 11	- 14	- 4	- 10		131	67	- 34	- 1	- 24	34	2	8
72	- 178	- 90	- 97	- 94	- 104	- 60	- 49	- 77	- 71	- 33	- 37	- 41	- 33	- 131		28	- 79	- 20	- 59	38	- 21	29
73	- 188	- 80	- 93	- 93	- 96	- 59	- 62	- 77	- 59	- 28	- 40	- 43	- 25	- 67	- 28		- 128	- 29	- 86	29	- 52	- 1
74	- 177	- 35	- 88	- 57	- 79	- 10	- 36	- 66	- 6	1	- 10	10	12	34	79	128		3	25	59	5	44
82	- 57	- 92	- 66	- 63	- 46	- 40	- 128	- 77	- 67	- 21	- 75	- 12	2	1	20	29	- 3		30	133	70	73
83	- 67	- 38	- 57	- 30	- 37	- 10	- 57	- 38	- 26	14	0	6	16	24	59	86	- 25	- 30		93	30	24
91	- 222	- 156	- 138	- 118	- 94	- 73	- 137	- 124	- 128	- 70	- 112	- 44	- 22	- 34	- 38	- 29	- 59	- 133	- 93		- 175	- 307
93	- 161	- 114	- 98	- 93	- 54	- 60	- 85	- 115	- 109	- 46	- 78	- 17	- 14	- 2	21	52	- 5	- 70	- 30	175		147
94	- 183	- 62	- 47	- 52	- 81	- 48	- 48	- 39	- 51	- 29	- 34	- 16	- 2	- 8	- 29	1	- 44	- 73	- 24	307	- 147	

Lecture : pour la définition de l'indice de migration on se reportera au texte, et pour celle des numéros de région, au tableau J précédent.
Source : recensements de la population, Insee.

Tableau L
Indices d'intensité relative des flux entre régions

Région de résidence en 1999 Région de résidence en 1990	11	21	22	23	24	25	26	31	41	42	43	52	53	54	72	73	74	82	83	91	93	94
11		1,14	2,87	1,82	3,12	1,92	2,04	0,57	0,54	0,61	0,68	1,71	1,93	1,83	1,74	1,72	1,81	0,98	1,11	1,85	1,65	1,58
21	1,20		2,73	0,57	0,94	0,55	2,62	0,72	3,23	1,25	1,63	0,61	0,62	0,91	0,83	0,75	0,57	0,92	0,60	1,20	1,11	0,72
23	1,86	3,39		2,25	0,92	0,79	0,76	2,15	0,62	0,48	0,58	0,71	0,76	0,80	0,84	0,80	0,80	0,65	0,61	1,05	0,87	0,56
23	1,36	0,52	1,93		1,34	3,80	0,54	0,59	0,34	0,44	0,39	0,99	1,16	0,92	0,83	0,78	0,63	0,64	0,46	0,93	0,85	0,60
24	1,71	0,63	0,56	1,31		1,35	1,61	0,32	0,47	0,52	0,51	2,04	1,21	2,86	1,36	1,09	2,35	0,73	1,55	1,02	0,85	0,90
25	1,28	0,44	0,57	3,40	1,31		0,41	0,32	0,31	0,33	0,32	2,64	2,62	0,77	0,61	0,56	0,45	0,49	0,36	0,68	0,66	0,45
26	1,13	2,01	0,43	0,38	1,79	0,42		0,30	0,82	0,83	4,04	0,51	0,48	0,65	0,61	0,67	0,72	2,48	2,06	1,27	1,10	0,72
31	0,86	0,81	2,19	0,67	0,55	0,40	0,44		0,49	0,52	0,47	0,40	0,42	0,46	0,60	0,60	0,52	0,69	0,39	0,87	0,92	0,39
41	0,72	2,55	0,55	0,37	0,61	0,34	0,96	0,39		4,18	1,85	0,43	0,50	0,59	0,75	0,62	0,48	0,78	0,47	1,08	1,12	0,61
42	0,57	0,79	0,30	0,29	0,42	0,25	0,60	0,28	2,63		2,48	0,33	0,41	0,44	0,55	0,48	0,34	0,63	0,35	0,82	0,75	0,61
43	0,67	1,32	0,33	0,29	0,50	0,26	4,01	0,32	1,71	3,50		0,36	0,40	0,43	0,49	0,52	0,43	1,62	0,52	1,07	0,97	0,69
52	1,07	0,37	0,36	0,58	1,79	1,81	0,38	0,22	0,29	0,34	0,31		3,10	2,55	0,82	0,65	0,62	0,46	0,42	0,58	0,48	0,41
53	1,23	0,34	0,40	0,70	0,86	1,73	0,32	0,25	0,32	0,39	0,32	2,92		0,92	0,70	0,52	0,39	0,38	0,32	0,54	0,68	0,53
54	0,97	0,42	0,36	0,39	2,34	0,47	0,44	0,20	0,36	0,39	0,37	2,54	0,86		3,33	1,20	3,31	0,44	0,57	0,75	0,57	0,53
72	0,89	0,38	0,34	0,34	0,81	0,30	0,36	0,21	0,40	0,38	0,31	0,61	0,52	2,65		3,39	2,58	0,44	0,49	1,17	0,75	1,05
73	0,80	0,35	0,32	0,30	0,58	0,25	0,34	0,20	0,33	0,34	0,32	0,42	0,39	0,85	3,25		1,75	0,54	0,86	3,45	0,94	1,01
74	0,93	0,40	0,32	0,33	1,92	0,40	0,53	0,17	0,47	0,34	0,39	0,68	0,45	3,47	2,96	2,40		0,58	4,25	1,00	0,60	0,63
82	0,72	0,44	0,29	0,31	0,48	0,27	1,80	0,28	0,43	0,52	1,24	0,39	0,39	0,44	0,53	0,68	0,56		2,35	1,82	1,70	0,98
83	0,80	0,41	0,30	0,30	1,33	0,31	1,76	0,18	0,34	0,43	0,53	0,45	0,40	0,70	0,79	1,29	4,06	2,17		1,53	0,90	0,55
91	0,79	0,43	0,34	0,33	0,54	0,31	0,57	0,24	0,45	0,47	0,52	0,36	0,43	0,59	0,99	3,38	0,72	1,17	1,10		2,54	1,42
93	0,87	0,54	0,35	0,37	0,56	0,35	0,66	0,32	0,57	0,51	0,58	0,39	0,61	0,56	0,86	1,22	0,58	1,35	0,76	3,40	5,05	
94	0,67	0,41	0,32	0,33	0,46	0,20	0,48	0,19	0,36	0,47	0,53	0,32	0,53	0,49	0,88	1,00	0,40	0,60	0,43	3,04	4,24	

Lecture : pour la définition de l'indice d'intensité relative, on se reportera au texte, et pour celle des numéros de région, au tableau J. On a fait figurer les indices correspondant à des régions contiguës en grisé.
Source : recensements de la population, Insee.